

Donner les mêmes chances à chaque enfant

Rapport d'activité 2022

Groupe SOS Jeunesse

Groupe SOS Jeunesse en 2022

Sommaire

Préambule 7
Que retiendrons-nous de 2022 ? 8
L'association Groupe SOS Jeunesse 10
Les activités Jeunesse du Groupe SOS 12
Nos établissements en métropole et outre-mer 16
La gouvernance de l'association Groupe SOS jeunesse 18
Une association en developpement 20
Réflexions associatives 22
La vie dans nos etablissements 24
Nos activités en 2022 28
- Dans les dispositifs de milieu ouvert 30
- Dans les dispositifs d'hébergement 36
- Dans les dispositifs de prise en charge du handicap 46
- Dans les dispositifs d'insertion professionnelle 48

La qualité de vie au travail 50
La démarche d'amélioration continue 52
Quelques éléments financiers 53
Perspectives pour 2023 54



Plateforme i
Paris (75)

Préambule

Notre ambition est de satisfaire pour tous et partout les besoins fondamentaux des enfants, et de voir les droits de l'enfant partout respectés.
Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous considérons la réalisation de nos actions non comme un objectif, mais comme un chemin : nous partons du réel, comme il est, pour aller vers un idéal.
Et nous soulignons des évolutions.

La crise sanitaire a mis en exergue de nombreux sujets liés à l'organisation de notre système de soin. Elle a montré aussi la formidable capacité d'adaptation et de résilience de notre dispositif de protection de l'enfance. L'engagement de nos salariés fut exemplaire. Il ne faut cesser de le louer et de le valoriser. Nous y travaillons.

Le Covid-19 a accentué les sujets d'attractivité de nos métiers. Internat, milieu ouvert, insertion : aucun métier du social n'est épargné. Dans les associations comme dans les services publics, nos organisations sont souvent à la peine pour constituer et parfois compléter leurs équipes. Il faut continuer de revaloriser les rémunérations mais pas seulement. Nous expérimentons de nouveaux modes de recrutement, de formation et d'intégration.
La crise a remis en avant l'insuffisance de notre système de soins psychiques à accompagner tous ces jeunes victimes collatérales. L'accès aux soins de santé mentale doit être notablement revisité. Rappelons ici que le suicide reste le second motif de décès des adolescents.

La loi Taquet a permis des avancées. Le dispositif de pilotage se centralise sans empiéter sur les compétences départementales. La sortie de l'ASE semble mieux prise en compte. Le parrainage a été introduit dans la loi. On pourrait aller un jour vers des normes d'encadrement et une meilleure coordination des acteurs d'un même territoire. Enfin, la loi pose un principe de non séparation des fratries. Doucement, l'on avance.

Au pénal, il faut désormais travailler avec un code de la justice pénale des mineurs supposé optimiser les procédures et limiter l'incarcération des mineurs. Les audiences se sont multipliées et se sont rapprochées pour favoriser des audiences uniques qui n'interviennent très souvent qu'après le début du placement. Il faut plus de recul pour prendre la mesure d'un effet durable sur le niveau d'incarcération des mineurs qui a connu une baisse sensible. Nous restons en revanche persuadés de la pertinence d'un dispositif de placement diversifié. Surtout, la diversification des réponses doit absolument être assortie d'un accompagnement renforcé au sortir du placement judiciaire sans quoi le risque de récidive est conforté par le retour pour l'essentiel des jeunes dans le milieu habituel de vie.

Enfin, notre engagement en outre-mer se conforte. Nos dispositifs croissent et font preuve d'innovation (dispositifs de préscolarisation, de prévention, de protection, etc...).

Aucun dispositif n'est ignoré, pourvu qu'il fasse progresser le sort des enfants les plus mal lotis, immigrés, victimes de violences, en situation de handicap, jugés dangereux mais d'abord en danger. Pour tous ceux-là, nous relevons le défi de l'éducation.



Maxime ZENNOU
Directeur général
de l'association Groupe SOS Jeunesse

Que retiendrons nous de 2022 ?

Le pôle Aide Sociale à L'Enfance

Bien sûr des éléments structurants pour la protection de l'enfance au travers notamment d'une nouvelle loi sur la protection des enfants, qui portent certaines avancées qui s'inscrivent dans la droite ligne de notre plaidoyer 2019, principalement sur l'accompagnement des jeunes majeurs et la gouvernance de la protection de l'enfance.

Cette loi nous assure que le droit à une solution d'accompagnement adaptée pour chaque jeune de l'ASE au moment charnière où il devient majeur est bien respecté. Le décret sur l'installation du GIP enfance protégée qui a pour objectif d'améliorer la gouvernance nationale de la protection de l'enfance et mieux appuyer l'Etat et les conseils départementaux dans leur action a été publié. Il sera opérationnel dès janvier 2023. Rendez-vous est pris. L'enjeu est de taille et nous y serons très attentifs comme nous avons pu le rappeler auprès des différents représentants politiques en charge des questions de l'enfance !

2022, c'est également l'année de la revalorisation du Ségur pour une partie des professionnels. Une reconnaissance attendue, méritée mais insuffisante. Dès le mois de juin, les professionnels de l'association Groupe SOS Jeunesse concernés en ont bénéficié, alors même que nous n'avions pas reçu les financements. En parallèle, nous avons continué à défendre l'extension de cette mesure à tous les métiers, agents techniques, personnels administratifs, directeurs.

En février 2022 débutait l'offensive de la Russie en Ukraine. Nous étions prêts dès le mois de mars, en lien avec les pouvoirs publics à accueillir des mineurs non accompagnés venus de cette nouvelle zone de conflit. Ils ont été finalement peu nombreux. L'occasion de redire que nous restons prêts à accueillir les enfants français maintenus en Zone Irako-Syrienne dont nous appelons au retour depuis plusieurs années, ce que nous avons à nouveau fait cette année.
Nous avons poursuivi le déploiement du projet associatif, avec l'expérimentation d'une structure d'accueil pour jeunes en situation prostitutionnelle en lien avec l'orientation d'imaginer les alternatives aux réponses actuelles ou le lancement du groupe de travail sur les données probantes dans la perspective de déployer des initiatives de recherche-action, afin d'évaluer et adapter les pratiques pour développer des interventions innovantes.

Nous avons aussi poursuivi nos réflexions professionnelles portant cette année sur le milieu ouvert sous toutes ses composantes lors de la tenue de groupes de travail réunissant des collègues de la France entière et dont le point d'orgue fut la tenue d'un séminaire dédié en octobre.

Retenons également sur le dernier trimestre la mise en place d'une première session de formation « Socle Intervenant socio-éducatif en Protection de l'Enfance » pour nos salariés. Cette première session, que nous avons l'ambition de reproduire, s'inscrit dans les orientations prioritaires ressources humaines de l'association. La politique de RH qui vient par ailleurs s'enrichir d'un accord sur la qualité de vie au travail signé par les trois délégués syndicaux centraux et contient des avancées concrètes à destination des salariés.

Enfin et surtout, il y a tous les projets que vous portez au quotidien dans vos établissements, des projets qui visent à l'amélioration des conditions de vie et d'accueil, qui participent au quotidien du bien-être des enfants et adolescents que vous accompagnez.

Frédéric CHAPEY
Directeur délégué Pôle Aide sociale à l'Enfance





Flavie MEKHARCHI
Vice-Présidente Exécutive en charge de la Jeunesse et de l'Education
& des activités opérationnelles d'Aide sociale à l'enfance

Le pôle Pénal et Médico-Social

Cette première année complète sous le régime du nouveau Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM) est marquée par les premiers signes de ses conséquences concrètes sur la vie de nos établissements d'hébergement au pénal. La césure du procès pénal, qui prévoit notamment le jugement de culpabilité sous 3 mois, a induit un « turn over » plus importants des mineurs placés : alors qu'ils l'étaient précédemment, dans les CEF par exemple, pour 6 mois, ils peuvent désormais l'être pour quelques semaines. Souvent, deux fois plus de mineurs sont accueillis dans l'année par rapport à l'année précédente. L'organisation des établissements, la gestion du temps de travail des personnels éducatifs (audiences) en sont fortement impactées. Cet impact devra être pris en compte par les autorités pour permettre aux établissements de s'adapter convenablement à ce nouveau contexte.

De même, si les premières évaluations de la mise en œuvre du CJPM semblent positives (moins de détentions provisoires, moins de mineurs détenus, meilleures prises en compte des victimes, réduction des délais de jugement), elles ne devront pas conduire à une moindre prise en compte des moyens éducatifs nécessaires aux établissements.

Dans le cadre de notre programme de création de 6 CEF, celui de Saint-Nazaire, à ouvert ses portes le 17 octobre, et a été inauguré par le Grade des Sceaux le 3 novembre. Le programme poursuit son avancée quant aux 5 autres : les travaux de construction du CEF de Guyane ont débuté, après la pose de la première pierre, le 17 novembre. L'ouverture est prévue au second trimestre 2024.

Par ailleurs, plusieurs projets de suite post CER/CEF ont été soumis à la PJJ, mais n'ont pas pu être retenus. Nous continuerons de défendre la nécessité de sécuriser les premiers mois suivants la sortie des établissements d'hébergement, en complémentarité avec le milieu ouvert de la PJJ, Nous restons convaincus que le lien éducatif créé au cours de la prise en charge peut aider à sécuriser les parcours des mineurs.

Du côté du médico-social, les deux DITEP de l'association (Guyane et Seine-Saint-Denis) ont préservé la prise en charge des mineurs souffrant de troubles du comportement dans le contexte sanitaire de l'obligation vaccinale.

Le versement du Ségur, anticipé par l'association, a pu se faire dans un contexte favorable (même si nous regrettons fortement, comme bon nombre d'associations, que des catégories de personnel en aient été exclues) : les autorités de contrôle (PJJ et ARS), l'ont financé dès 2022.

En protection de l'enfance comme dans le médico-social, nous défendons, depuis plusieurs années, la nécessité de la pris en compte du bien-être des enfants, adolescents et jeunes majeurs accueillis. Salles d'apaisement, médiation animale, sophrologie, etc., sont autant de media que nous tenons à continuer de développer dans la prise en charge.

Un groupe de travail relatif aux CPS et aux acquis de la recherche, réuni 6 fois en 2022, pose les premiers jalons d'actions spécifiques, en complément de nos interventions éducatives « habituelles », qui auront vocation à se déployer progressivement sur nos établissements.



Philippe CAUMARTIN
Directeur général délégué à la Justice pénale des mineurs

L'association Groupe SOS Jeunesse est le premier acteur associatif de la protection de l'enfance en France.

Sa mission : éduquer et protéger enfants, adolescents et jeunes majeurs en difficulté compte-tenu de leur environnement familial, social et économique.

Soutien à la parentalité, accueil de mineurs et jeunes majeurs en danger ou en risque de danger, en difficultés psychologiques, alternatives à l'incarcération et accompagnement à l'insertion socio-professionnelle… concevoir et mettre en œuvre des moyens innovants d'aide, de soutien et d'accompagnement, tels sont le moteur et la boussole du Groupe SOS Jeunesse.

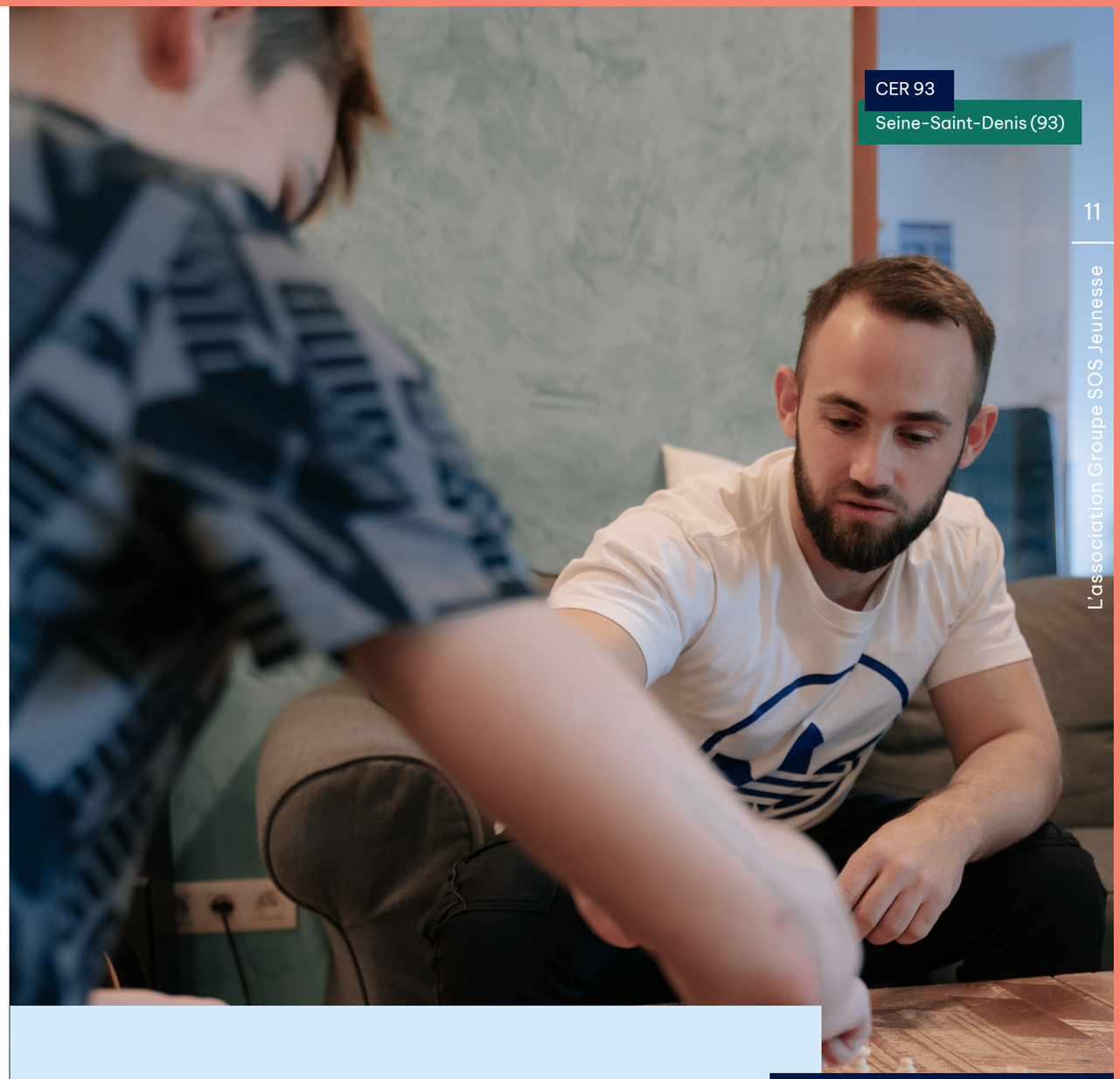
Présente dans 23 départements, en métropole et outre-mer avec 62 établissements et services d'aide sociale à l'enfance, de protection judiciaire de la jeunesse et de prise en charge du handicap, en lien étroit avec les pouvoirs publics, l'association comptait plus de 11 000 personnes bénéficiaires en 2022.

Groupe SOS Jeunesse est l'une des associations fondatrices du Groupe SOS.

Je souhaite rendre hommage et témoigner mon soutien aux équipes de Groupe SOS Jeunesse. Leur travail est difficile, exigeant mais ô combien utile. Leur engagement est décisif pour l'avenir des enfants accompagnés par le Groupe SOS. Je salue également les nombreuses initiatives prises par les professionnels du groupe pour développer des pratiques éducatives diversifiées.



Sophie FERRACCI
Présidente



Le Groupe SOS Jeunesse est une association du Groupe SOS.

Le Groupe SOS est un groupe associatif, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, leader européen de l'entrepreneuriat social.

Il regroupe 650 établissements et services, associations et entreprises sociales, qui entreprennent au profit des personnes en situation de vulnérabilité, des générations futures et des territoires.

Depuis sa création en 1984, lors des années sida, le Groupe SOS : combat toutes les exclusions ; agit pour l'accès de toutes et tous à l'essentiel ; et innove face aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

2 millions
de bénéficiaires

22 000
personnes employées

15 000
bénévoles

650
associations, entreprises sociales et établissements

Les activités jeunesse du Groupe SOS

Un enfant n'est pas seulement un adulte en devenir, mais une personne à part entière. D'où qu'ils viennent, quels que soient leurs parcours, tous les jeunes méritent de bénéficier des mêmes chances.
Une utopie ? Non un projet, une ambition.

Au Groupe SOS, nous œuvrons pour une réelle égalité des chances, dès les premières années de la vie. Accueil en crèche d'enfants en situation de handicap, protection et accompagnement d'enfants, adolescents et jeunes majeurs en danger ou en conflit avec la loi, éducation par le sport, parrainage de proximité… Parce que chaque jeune a son histoire, parfois difficile, ses aspirations et ses capacités à s'accomplir, nos dispositifs sont aussi variés que les besoins divers.

Notre implantation en métropole et outre-mer nous permet d'avoir une vision globale et précise des enjeux politiques de l'enfance et des besoins des publics et des territoires.

Les problématiques des DROM étant différentes de celles identifiées en métropole, le fonctionnement des associations situées dans ces territoires est plus automne. Leurs actions, pour répondre à des besoins spécifiques, se concentrent sur la jeunesse, mais pas seulement. Acteurs majeurs du social et du médico-social à La Réunion et à Mayotte, ces associations interviennent également dans les champs du Handicap et des Solidarités.

Le rapprochement associatif qu'est-ce que c'est?

Depuis sa naissance en 1984, le Groupe SOS a accompagné de nombreuses associations et entreprises à impact positif, en lien avec les besoins des équipes gouvernantes. Il propose un mode de rapprochement innovant : le rapprochement associatif. Il s'agit d'un processus juridique permettant à une association de rejoindre le Groupe.

Les membres de l'Assemblée générale de l'association décident volontairement de s'adosser au Groupe SOS. Le rapprochement associatif permet notamment, si besoin, à la nouvelle association de garder son identité et une grande autonomie de gestion, en accord avec son histoire et ses activités.

L'association Groupe SOS Jeunesse est l'association mère. Les 12 autres associations sont des associations filiales qui lui sont rattachées. Elles sont organisées entre 3 pôles selon leurs activités respectives : le pôle petite enfance et éducation, le pôle protection de la jeunesse et le pôle parrainage et action éducative par le sport.

2005

Crescendo

Pôle petite enfance et éducation

assure la création, le développement et la gestion d'établissements d'accueil de jeunes enfants, tout en développant des dispositifs permettant de répondre aux besoins des familles ayant des enfants de moins de 6 ans.

2007

Point Sud

Pôle parrainage et actions éducatives par le sport

intervient en faveur des jeunes et jeunes adultes exposés à des risques de fragilité sociale grâce à des supports d'accompagnement sur le thème de la prévention et l'inclusion par les activités sportives.

2009

Parrains Par Mille

Pôle parrainage et actions éducatives par le sport

est une association de parrainage de proximité / mentorat qui propose à des enfants et jeunes en difficulté de rencontrer une personne ressource vivant près de chez eux pour découvrir le monde autrement et (re)prendre confiance en leurs capacités.

Mlézi Maoré

Pôle protection de la jeunesse

Acteur majeur du social et du médico-social, elle intervient dans les champs du Handicap, de la Jeunesse, des Solidarités, de l'Insertion et Vie Sociale, et de l'Accès aux Soins.

2010

Le Renouveau

Pôle protection de la jeunesse

accueille en internat des enfants, adolescents et jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance.

2012

AAPEJ

Pôle protection de la jeunesse

assure la prise en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes majeurs. Afin de répondre au mieux à ses objectifs, l'association gère plusieurs structures au pénal et civil.

2015

Le Cap

Pôle protection de la jeunesse

accueille des enfants et des jeunes en difficultés sociales, éducatives et psychiques à des fins de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance.

Légende : pôle de rattachement — **2005** année de filialisation

Les activités jeunesse du Groupe SOS

13 associations

237 établissements
198 d'activités jeunesse
39 d'activités solidarité

27 278 jeunes bénéficiaires

4 137 salariés
991 bénévoles

40 Départements
4 DROM

2016

Groupe SOS Jeunesse

Fusion des associations JCLT et Insertion & Alternative qui deviennent Groupe SOS Jeunesse

Pôle protection de la jeunesse

éduque et protége des enfants, adolescents et jeunes majeurs en difficulté sociale en lien avec leur environnement familial, social et économique.

Le Répit

Pôle protection de la jeunesse

propose un accueil en micros-tructures et un accompagne-ment personnalisé en petit col-lectif, dans un environnement de type familial.

Le Village d'enfants Pierre et Paule Saury

Pôle protection de la jeunesse

accompagne chaque enfant dans le cadre d'un accueil de type familial, en privilégiant l'accueil de fratrie.

2017

La Sauvegarde des Ardennes

Pôle protection de la jeunesse

a pour mission la protection de l'enfance, la prévention de la délinquance, et l'accueil et l'accompagnement de mineurs présentant des difficultés psychologiques.

2019

Aide aux Mère et aux Familles à Domicile

Pôle protection de la jeunesse

accompagne et soutien des familles rencontrant des difficultés dans l'organisation quotidienne de leur vie (soutient à la parentalité, dans les tâches quotidiennes et l'insertion).

2022

Ecole Mae C. Jemison

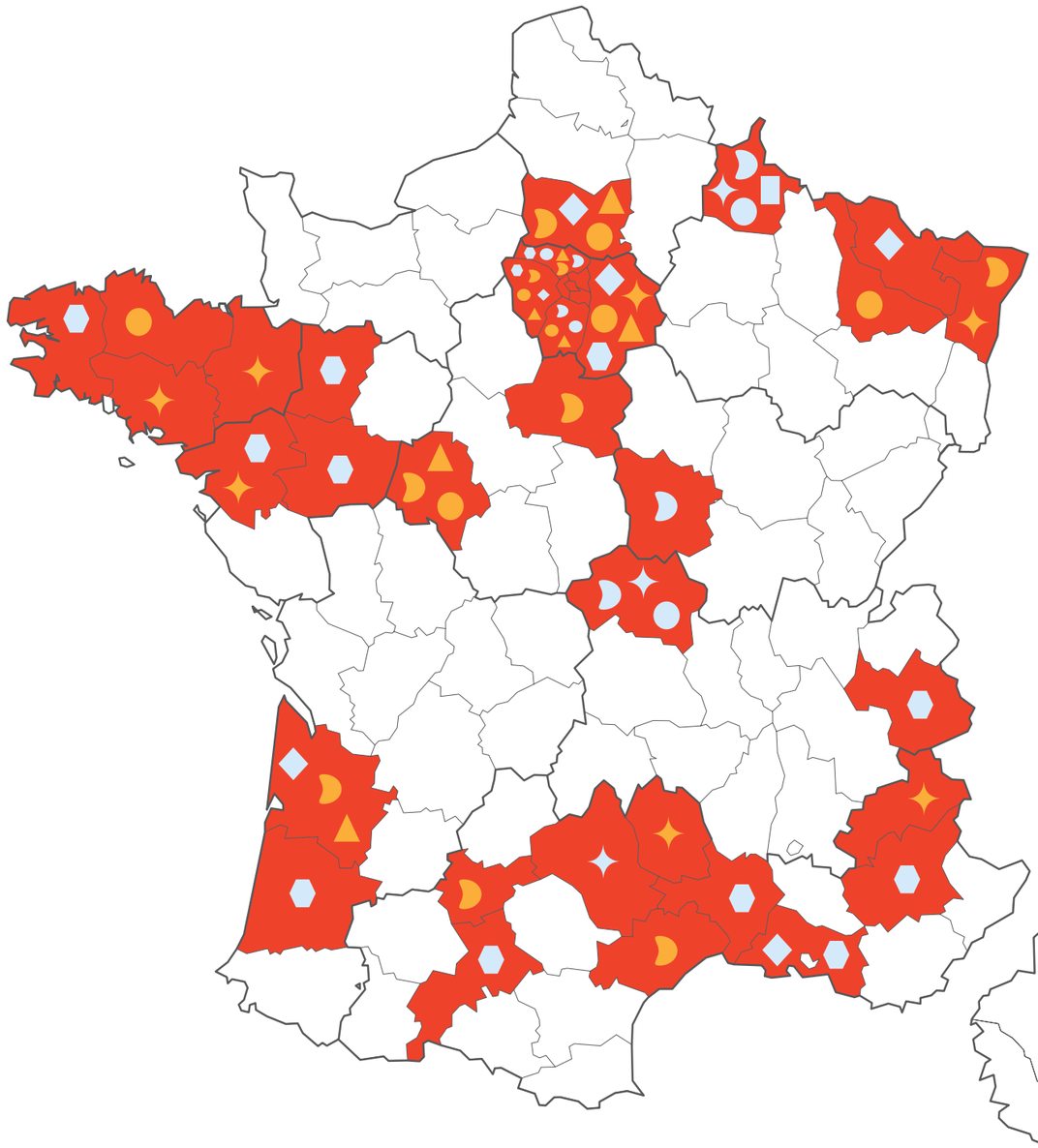
Pôle petite enfance et éducation

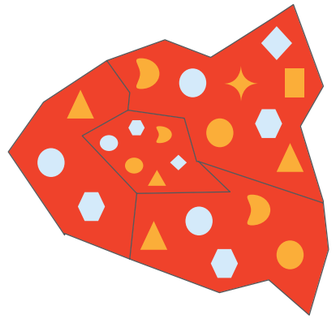
s'appuie sur la pédagogie Montessori en Maternelle et sur des méthodes pédagogiques actives en niveau élémentaire, ainsi que sur l'apprentissage des langues étrangères en immersion dès le plus jeune âge.



L'Estanc
Hérault (34)

Nos établissements
en métropole et outre-mer





PARIS ET PETITE COURONNE



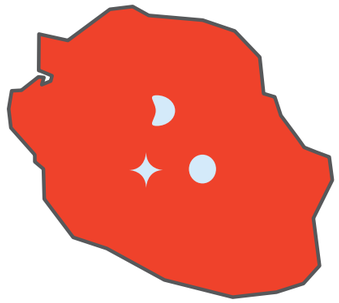
GUYANE



GUADELOUPE



MAYOTTE



LA RÉUNION

Légende

- Hébergement civil
- Hébergement pénal
- Milieu ouvert
- Insertion
- Médico-social
- Petite enfance et éducation
- Parrainage et action éducative par le sport

Groupe SOS Jeunesse

Associations filiales

Notre gouvernance



Sophie FERRACCI
Présidente



Flavie MEKHARCHI
Vice-Présidente Exécutive en charge de la Jeunesse et de l'Education & des activités opérationnelles d'Aide sociale à l'enfance



Maxime ZENNOU
Directeur général Groupe SOS Jeunesse & Délégué territorial aux Outre-Mer



Philippe CAUMARTIN
Directeur général délégué à la Justice pénale des mineurs



Frédéric CHAPEY
Directeur délégué à l'Aide sociale à l'enfance

Pôle Pénal et Médico-Social

(Ordonnance n°2019-950 du 11 septembre 2019, ratifiée par la loi n°2021-218 du 26 février 2021) / (Décret du 6 janvier 2005 relatifs aux ITEP)

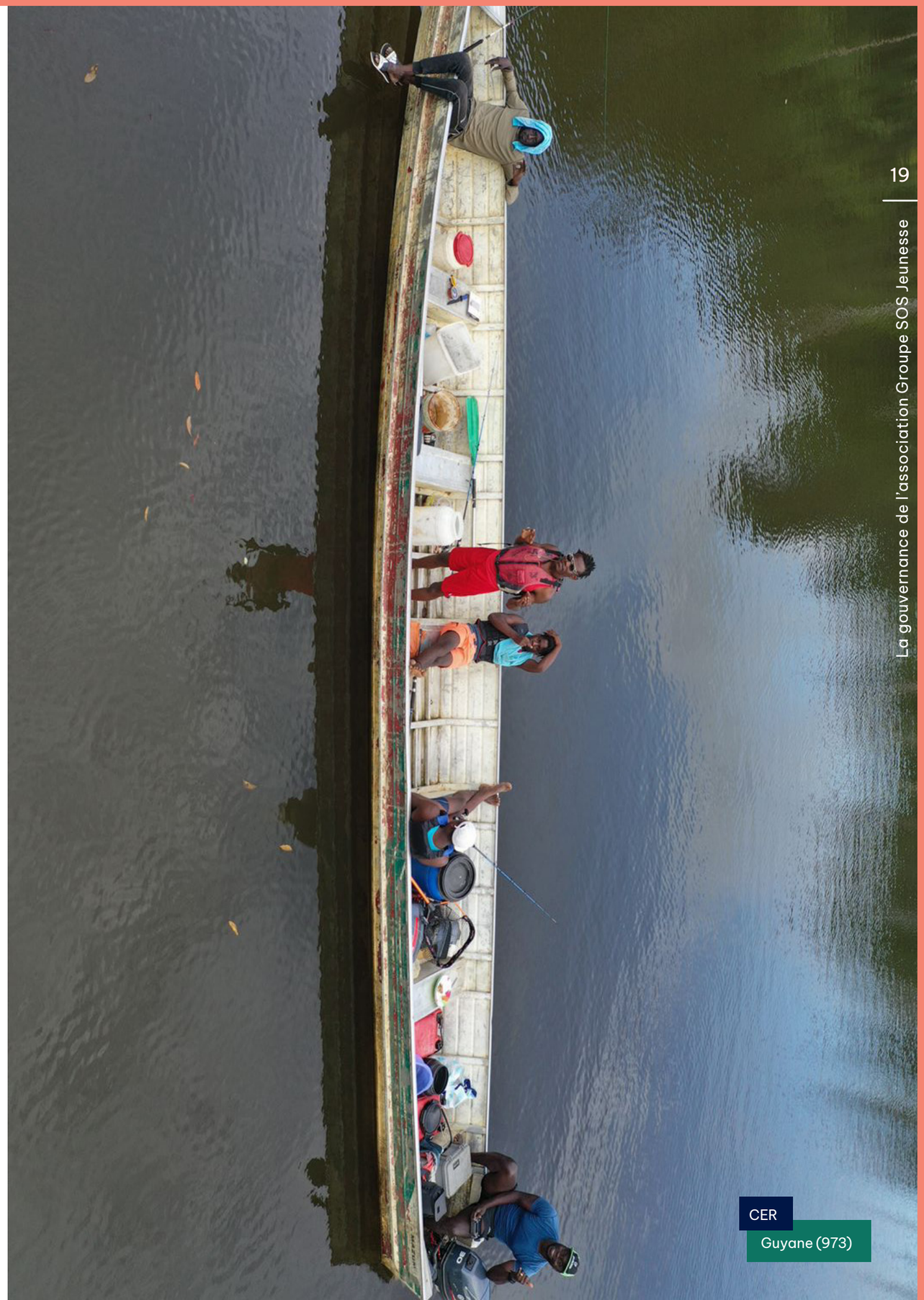
- Accueil de jeunes dont les parcours sont marqués d'échecs, de ruptures et de passages à l'acte afin de prévenir et de limiter leur incarcération, dans le cadre de décisions des magistrats.
- Accueil de jeunes présentant des difficultés psychologiques, notamment troubles du comportement, disposant d'une notification de la MDPH.

Pôle Aide sociale à l'enfance

Protection sociale (article L.222-5 1°CASF) ou judiciaire (article 375 et suivants du code civil)

- Accueil de mineurs et jeunes majeurs en danger ou en risque de danger, dans le cadre de conventionnements avec les conseils départementaux et/ou d'une habilitation Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Dans le cadre de la protection de l'enfance, la première mission de l'association est de faire cesser cette situation en proposant une approche globale qui mêle prévention, éducation, pédagogie, soutien à la parentalité et accompagnement social et professionnel.



CER
Guyane (973)

Une association en développement

Les ouvertures

Le CEF Saint-Nazaire



Le premier des centres éducatifs fermés construit par Groupe SOS Jeunesse dans le cadre du programme CEF a ouvert ses portes le 17 octobre 2022. L'unique CEF en Loire-Atlantique a été inauguré par Eric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux, le 3 novembre 2022, dans la commune de Saint-Nazaire et accueille désormais des jeunes de 15 à 18 ans.

Saint-Nazaire avait été retenue, en 2018, pour accueillir l'un des vingt nouveaux Centres éducatifs fermés (CEF) « nouvelle génération » en France. Quatre ans plus tard, un bâtiment de près de 1 200 m2 est sorti de terre.

Les reprises

Ciel de Case

Le 1er janvier 2022, suite à une période durant laquelle le Centre d'hébergement de l'association Ciel de Case a été placé sous mandat de gestion mis en œuvre par Groupe SOS Jeunesse, cette dernière a bénéficié du transfert de l'autorisation portant sur cet établissement.

Le pôle ASE de Guyane du Groupe SOS Jeunesse multiplie ainsi par deux son activité passant ainsi de 80 à 140 bénéficiaires. Le nombre de salarié passe 78,2 à 126.7 ETP. Groupe SOS jeunesse est désormais présente du bassin de Cayenne jusqu'au bassin des Savanes. Le transfert des activités de Ciel de Case a redéfini toute l'ossature structurelle de l'établissement.
Les activités de l'établissement restent centrées sur les accueils avec hébergement destinés aux jeunes de 0 à 21 ans confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance de Guyane au titre de l'article 375 du code civil ou pris en charge au titre d'un accueil provisoire. Les activités reprises portent la dénomination de « Centre d'Hébergement de Kourou » (qui regroupe un Service de Placement Familial, une MECS et un service jeune majeur). Le transfert d'activité a permis la création d'un Service Jeunes Majeurs à part entière.

Les projets d'ouvertures

Le programme CEF

Souvent critiqués, parfois décriés, les CEF ont pourtant toute leur place dans la diversité des réponses éducatives au pénal. En permettant d'offrir une alternative à une incarcération contraire à leur intérêt supérieur, ils visent à prendre en charge des enfants en conflit avec la loi qui sont avant tout des enfants en danger.

Groupe SOS Jeunesse défend l'idée qu'une sanction doit avant tout revêtir un objectif éducatif pour permettre la sortie de la délinquance et garantir autant que possible les voies d'une insertion sociale durable. Développer les CEF, et en faire des structures ouvertes sur l'extérieur, est ainsi essentiel.

Dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice et des appels à projets remportés en 2018 et 2019, notre programme CEF s'est poursuivi en 2022 :

- CEF Guyane : le 18 novembre 2022, la première pierre a été posée sur le site implanté dans la commune de Montsinéry-Tonnegrande, en présence de tous les partenaires impliqués dans le projet (services de l'Etat, magistrats, forces de sécurité, département, mairie, associations…). La date prévisionnelle d'ouverture est fixée au 2ème trimestre 2024.

- CEF de Seine-et-Marne : le permis de construire sur la parcelle identifiée dans la commune d'Amillis était en cours d'instruction fin 2022. Le démarrage des travaux est prévu au cours du 2eme trimestre 2023. La date prévisionnelle d'ouverture est fixée fin 2ème semestre 2024.

- CEF Indre-et-Loire : le conseil municipal de la commune de Bléré s'est prononcé favorablement à l'implantation du CEF sur son territoire en mars 2022. Les études exploratoires sont en cours sur le terrain identifié. Le dépôt du permis de construire est prévu sur le 2ème trimestre 2023.

- CEF Alpes-Maritimes : la Préfecture des Alpes-Maritimes et la mairie de Villeneuve-Loubet ont donné leur accord pour l'implantation du CEF sur le territoire de la commune, dans le cadre d'une opération d'aménagement collectif. Des consultations publiques sont en cours. Le dépôt du permis de construire se fera courant 2023.

- CEF Vaucluse : le dépôt permis de construire a été déposé en décembre 2022 pour une implantation sur le territoire de la commune d'Apt.

Le service L'Aparté



La MECS Arobase située dans le Val d'Oise a ouvert un nouveau dispositif le 14 mars 2022 : l'Aparté. Ce service accompagne des jeunes en situation dite « complexe », c'est-à-dire des jeunes qui cumulent différentes problématiques : handicap, délinquance, addictions, troubles psychiques…

Le dispositif propose 13 places d'hébergement dont 3 dédiées aux situations complexes. Les jeunes, en petits groupes, habitent de petites maisons ou des appartements, dans un cadre de vie ordinaire sur le modèle de l'inclusion dans la cité. Ils bénéficient d'un accompagnement éducatif global et soutenu.

L'Aparté propose aux jeunes les plus vulnérables d'intégrer un parcours classique d'hébergement au sein de la MECS. A terme, ils intégreront un studio en autonomie en bénéficiant de l'étayage de la même équipe éducative, avant de prendre leur envol.

Le service Que CEJ ?

Groupe SOS Jeunesse a été retenu en septembre 2022 dans le cadre de l'appel à projet régional Nouvelle-Aquitaine visant la mise en place du contrat d'engagement jeune (CEJ) - volet Jeunes en rupture.

Le public cible est constitué des jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 29 ans s'ils sont reconnus comme travailleurs handicapés, qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable, cumulent plusieurs types de difficultés (sociales, éducatives, de santé, illettrisme…), qui ne sont pas étudiants et qui ne suivent pas une formation.

Dès janvier 2023, nous proposerons des interventions complémentaires à celles déjà déployées par les missions locales de Bordeaux Avenir Jeunes et Hauts de Garonne, qui se sont engagées aux côté du consortium dans le cadre du projet.
Le service mettra directement en œuvre des actions de repérage ou raccrochage, en allant vers les jeunes dans leur environnement de vie, au sein des territoires sur lesquels interviennent déjà ces deux Missions locales.

Sur la base de la libre adhésion, les jeunes seront accueillis en journée afin de répondre à leurs besoins primaires, de réaliser une première évaluation de leur situation et de construire un programme d'activité et de remobilisation. L'objectif est de les accompagner dans la signature de leur CEJ. L'accompagnement se poursuit tout au long de la mise en œuvre du CEJ, mais également en suivi a posteriori.

Ce projet est déployé par un consortium d'opérateurs associatif dont l'association Groupe SOS Jeunesse est chef de file. Ce consortium est composé du CEID Addictions (partenaire non membre du Groupe SOS), Groupe SOS Solidarité et WIMOOV, qui apportent chacun leur expertise sur différents champs : repérage des jeunes, addictions, accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, mobilité… ainsi que leur connaissance des territoires d'interventions.

Réfléxions associatives



La prévention, le répérage et la prise en charge des jeunes victimes de violences

Les violences commises contre des enfants sont multiples, qu'il s'agisse de violences physiques, psychologiques, verbales, économiques, physiques et sexuelles, qu'elles soient commises par des adultes ou par d'autres enfants, issus de leur propre famille ou extérieurs, qu'elles soient virtuelles ou non.

La reconnaissance de la diversité et des spécificités des violences s'est affinée au fil des années et la notion même de violences a évolué. Face à l'accès au numérique dès le plus jeune âge, un nouveau type de violences est apparu : les cyberviolences. Quant à certaines violences comme les violences conjugales, qui ne faisaient que très rarement l'objet de condamnation, celles-ci ont vu leur cadre juridique récemment renforcé. Les enfants exposés à ce type de violences sont désormais considérés comme victimes et non plus témoins.

La médiatisation de certaines affaires a eu pour conséquence d'interroger la manière dont les victimes peuvent être mieux protégées. Des réflexions visant à l'amélioration du repérage des victimes et à leur prise en charge ont été engagées. Quatre nouvelles infractions ont été créées dans le code pénal afin de compléter l'arsenal pénal visant les infractions à caractère sexuel commises sur un enfant. Par ailleurs, les premiers travaux de la CIIVISE (commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) contribuent de manière décisive à mieux connaître, faire connaître l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants. La CIVIISE poursuit actuellement son travail pour formuler des recommandations et penser des outils qui permettront de mieux garantir le repérage systématique, l'écoute et l'accompagnement des enfants victimes de violence sexuelles.

Dans la continuité du travail déjà engagé par les établissements pour lutter contre les violences, de quelque nature qu'elles soient, et en s'inscrivant dans la dynamique nouvelle initiée par les travaux de la CIVIISE, Groupe SOS Jeunesse a souhaité renforcer son système de protection et prévention. La diversité des violences et leur spécificité mettent en exergue la nécessité de se spécialiser, de mieux outiller et de former les professionnels. Un groupe de travail conjoint avec Groupe SOS Solidarités se réunit ainsi depuis début 2023 pour traiter spécifiquement des violences sexuelles faites aux enfants. Cette instance vise notamment à définir de manière concrète et opérationnelle la mise en œuvre des préconisations de la CIIVISE. Sensibiliser les professionnels de manière régulière et améliorer le repérage font partie des axes majeurs de travail initiés.

Par ailleurs, Groupe SOS Jeunesse a conclu un partenariat avec E-enfance afin de mieux aider et accompagner les victimes mineures de cyberviolences.

Afin de nourrir les réflexions autour des violences faites aux enfants, une table ronde réunissant des experts, magistrats, psychiatres aura lieu lors de la journée des cadres de Groupe SOS Jeunesse, le 16 juin 2023.

Les interventions éducatives fondées sur les données probantes

Cette réflexion s'inscrit dans le projet associatif de Groupe SOS Jeunesse qui met notamment en exergue les perspectives fondées sur une réflexion et une mise au travail en lien avec le monde de la recherche. Il s'agit de s'inspirer des travaux, expériences et données, qui éclairent les pratiques éducatives par leur interdisciplinarité scientifique. Les réflexions menées dans le cadre de ce comité de pilotage viennent précisément concrétiser cette approche globale qui permet de venir enrichir les réflexions sur les pratiques éducatives.

La réflexion associative relative aux interventions fondées sur les données probantes prend sa source dans l'initiative de Ludovic Lavanne, Directeur du CEF de Guadeloupe au travers du déploiement expérimental d'un programme de type comportemental - le programme « TRAP » -, qui organise un module d'apprentissage des compétences psycho-sociales destinées aux mineurs pris en charge au sein du CEF. Ce programme a été spécifiquement validé par Marc Leblanc, criminologue québécois à l'origine de l'approche émotivo-cognitivo-comportementale en référence aux thérapies cognitives et comportementales.

Un comité de pilotage sur le sujet des données probantes a été installé début 2022 sous l'autorité de Philippe Caumartin, Directeur général délégué à la Justice pénale des mineurs, rassemblant une dizaine d'autres directeurs et directrices d'établissements et services représentant toutes les modalités d'accueil et d'accompagnement. L'objet de cette instance consiste à procéder à un état des lieux de nos connaissances, à rassembler un corpus théorique partagé, identifier ce pourquoi nous souhaitions approfondir le sujet et quelle méthodologie serait employée pour déployer des programmes/actions/ateliers fondés sur les données probantes.

Le comité de pilotage a convié des intervenants extérieurs venus présenter leur expérience en matière de mise en œuvre d'interventions fondées sur les données probantes (Sébastien Muller, Directeur coordinateur aux Apprentis d'Auteuil, Magali Segretain, directrice territoriale du pôle Sarthe de l'IREPS Pays de la Loire).

Le comité de pilotage considère que ces interventions constituent indéniablement un apport enrichissant les pratiques éducatives. Elles doivent venir en soutien des interventions des professionnels, sans approche dogmatique et sans opposer approche clinique et approche comportementaliste, en veillant à respecter l'ensemble des savoirs participant de cette approche (les savoirs scientifiques, les savoirs expérientiels des personnes accueillies, les savoirs expérientiels des professionnels), sans en privilégier un par rapport aux autres.

Plusieurs éléments forts sont venus conforter cette dynamique durant l'année 2022 :

- La publication du rapport définitif de Santé Publique France sur l'état des connaissances scientifiques et théoriques en matière de compétences psychosociales en France [1] ;
- Le lancement en août 2022 par le Gouvernement de la première stratégie nationale multisectorielle [2] de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes, qui doit être déclinée dans différents secteurs, dont la protection de l'enfance et l'insertion professionnelle, pour les 15 prochaines années.

L'objectif du comité de pilotage est en premier lieu de rédiger un rapport début 2023 qui viendra constituer un appui pour engager au sein des associations Jeunesse du Groupe SOS une véritable dynamique de déploiement des programmes ou actions fondées sur les données probantes, notamment en matière de compétences-psychosociales. Il est envisagé que le comité de pilotage puisse poursuivre ses travaux afin de proposer un accompagnement et une évaluation des modalités de mise en œuvre des interventions fondées sur les données probantes au sein des établissements et service des associations Jeunesse.

[1] Santé Publique France, Les compétences psychosociales : état des connaissances scientifiques et théoriques, oct. 2022
[2] INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGS/SP4/DGCS/DGESCO/DJEPVA/DS/DGEFP/DPJJ/DGESIP/DGER/ 2022/131 du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-2037

La vie dans nos établissements

Chaque année, les initiatives des professionnels de terrain sont nombreuses. La recherche de pratiques éducatives toujours plus diversifiées et proches des besoins des jeunes accompagnés animent nos équipes.

L'accès à la culture

La culture est un moyen d'émancipation. Notre mission est de la rendre accessible sous toutes ses formes et dans tous les lieux. La découverte de la culture comme espace d'échanges avec autrui, de connaissance de soi et du monde, comme mode d'expression et vecteur de lien social, porte des enjeux essentiels à l'avenir de notre société.

Divertir tout en éveillant les consciences sur les enjeux auxquels notre planète doit faire face aujourd'hui et nous permettre de réfléchir ensemble à un futur qui donne envie; c'est l'ambition de notre partenaire Cinéma for Change. L'accès au cinéma, qui plus est engagé, est essentiel. Les jeunes de l'**AEMO 77** ont participé au Prix Jeunesse du festival pour choisir leur court-métrage favori parmi une sélection de films engagés.
Au **SAJE 19ème**, les jeunes créent leur propre journal par le biais de magazines dédiés aux enfants. Cette activité leur offre un espace d'expression et d'attention en les sensibilisant à d'autres supports que les écrans. Elle leur apprend comment se structure un magazine et ce qu'ils peuvent en tirer au quotidien (rechercher, se repérer, présenter...).

La pratique sportive

Le sport est un vecteur fort de lien social, de connaissance de soi et d'épanouissement physique et psychique. Il permet de travailler les règles et l'intégration dans un groupe. Il permet de développer les capacités motrices et cognitives, de maîtriser et réguler ses émotions, de lâcher-prise, de s'épanouir et prendre du plaisir de l'amélioration de ses performances.

Le **SAJE Josephine Baker** organise régulièrement des ateliers five, un sport collectif similaire au football. Comme lui, il se joue principalement au pied avec un ballon. Il interdit toute forme de contact. Son jeu fait d'oppositions et de déplacements entraîne les pratiquants dans l'esprit fair-play.
Les randonnées en pleine nature régulièrement organisées au sein des **CER des Hautes-Alpes et de Lozère** permettent aux jeunes d'explorer les beaux paysages en équipe et le plus important construire des igloos avec une grande précision !

L'expression artistique

L'éveil artisque favorise la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant. Il répond aux besoins fondamentaux cognitifs, émotionnels, psychologiques et d'expression en contribuant à inscrire les jeunes dans une culture qui elle-même conditionne le développement et le bien-être de l'enfant et, au-delà, celui de chaque personne adulte.

Afin de développer la créativité et la sensibilité musicale des jeunes, plusieurs établissements proposent des ateliers d'écriture et d'enregistrement. Ils leur offrent un moyen d'expression et de structuration de la pensée et leur permet d'appréhender les différentes étapes de la création artistique.
Les jeunes du **CEF de Saverne** et du **Pôle hébergement de l'Oise** ont ainsi pu donner vie à leurs textes dans des studios d'enregistrement professionnels à Strasbourg et Paris. Les jeunes de **Ti'Kaz** ont eu la chance de collaborer avec un artiste local dénommé Rhamsin. Les jeunes de L'Estanc eux, ont pu enregistrer leur propre podcast. Ces ateliers leur ont permis d'exprimer leurs émotions faisant principalement échos à leur parcours de vie personnel. Des moments aussi intéressant que touchant !

Afin de favoriser l'éveil et de stimuler l'imaginaire et la créativité des jeunes enfants, **La Voie Lactée** propose des ateliers de body painting (peinture sur le corps). L'enfant prend plaisir à manipuler, toucher et observer la peinture en la pratiquant comme il le souhaite, en utilisant ses mains et en peignant aussi bien sur un support que sur les différentes parties de son corps. Cela l'aide notamment à appréhender d'une autre façon son schéma corporel, lui permet de découvrir et d'explorer des sensations sur son corps.



Le développement durable

Dès le plus jeune âge, les enfants recherchent des modèles qui vont les influencer tout au long de leurs existences. La découverte, comprehension et sensibilisation aux enjeux de leur environnement et de sa preservation est un enjeu majeur.

L'équipe éducative et les jeunes du **CAES 37** ont souhaité organiser un séjour dans la région Landaise. Au cœur de celui-ci : la sensibilisation à l'environnement. Au programme : rencontre avec la biodiversité et les acteurs de ces territoires afin d'en comprendre les enjeux et sensibilisation au mieux manger et à la pratique d'activité physique régulière afin de permettre aux jeunes de devenir des consommateurs avertis et responsables.
Les jeunes ont ainsi découvert la pêche en eau douce, en mer et participé au nettoyage des plages. Un acte citoyen fort et engageant !

L'industrie de la mode est l'une des plus polluantes au monde. Depuis quelques années, la fast fashion (mode rapide) induit une fabrication massive, un renouvellement fréquent des collections pour un faible taux de recyclage des vêtements. Pour sensibiliser les jeunes à cette cause, le **Pôle activités de jour de l'Oise (PAJ)** a organisé un atelier customisation. Cette technique consiste à transformer un produit pour lui donner une seconde vie. Elle favorise un mode de consommation plus responsable puisqu'elle permet de faire perdurer un vêtement.

Les moments de bien-être

Plusieurs de nos établissements proposent de la médiation animale. C'est une méthode d'intervention basée sur les liens bienfaisants entre les animaux et les humains, à des fins préventives, éducatives ou thérapeutiques. Les interactions avec ces animaux permettent de stimuler la communication, de développer l'autonomie, d'apprendre à prendre soin et de trouver sa place dans la société. L'animal ne porte pas de jugement, accorde sa confiance et donne sans attendre en retour. Il permet à la personne de reprendre confiance en elle-même et envers les autres.

Cette médiation peut s'effectuer avec différents animaux : rûches d'abeilles au **CEF Le Marquisat**, chevaux et chiens de traineaux à l'**AEMO 54**, cochons d'Inde et chien à **La Voie Lactée**, chien pour le **SAFE** et lapins au **Ti'Saj**.

Prendre soin du corps du jeunes, de son apparence, de l'image qu'il renvoie, c'est le valoriser. Cela lui permet de se sentir considéré, de se considérer, de se sentir exister et de renforce son estime de lui-même.

Dans cette visée, **Bois Renard** et le **service de placement familial de Guyane** proposent des ateliers autour de la coiffure, notamment concernant les cheveux de type afro, dont l'entretien et le soin nécessitent un savoir-faire que la plupart des membres de l'équipe éducative ne maitrisent pas. L'intervention d'une coiffeuse spécialisée permet de coiffer les enfants avec une coiffure adaptée et selon leur souhait, mais aussi de transmettre les bases de ce savoir-faire aux jeunes et aux équipes afin qu'ils puissent accompagner l'enfant au quotidien.



La vie dans nos établissements

Obershop – PACOR et DOMIE 1

Ober shop une épicerie par et pour les enfants, gérée à la fois par des enfants et des professionnels. Elle permet aux enfants :

- De vivre une vie d'enfant : aller à la superette du coin pour s'acheter une friandise, une glace, un plaisir simple qui leur était jusque-là refusé en raison d'une distance trop loin du premier magasin (30 minutes de marche).
- D'avoir à proximité un magasin pour faire les courses nécessaires à la confection des repas qu'ils préparent plusieurs fois par semaine.
- De disposer de denrées qu'ils ont pu choisir, notamment provenant de leurs pays d'origine, pour que le déracinement ne soit pas total.
- D'expérimenter un métier : l'épicerie fonctionne uniquement par les permanences tenues par les jeunes. Ils doivent mettre en place le magasin à l'ouverture et s'assurer de sa propreté à la fermeture.



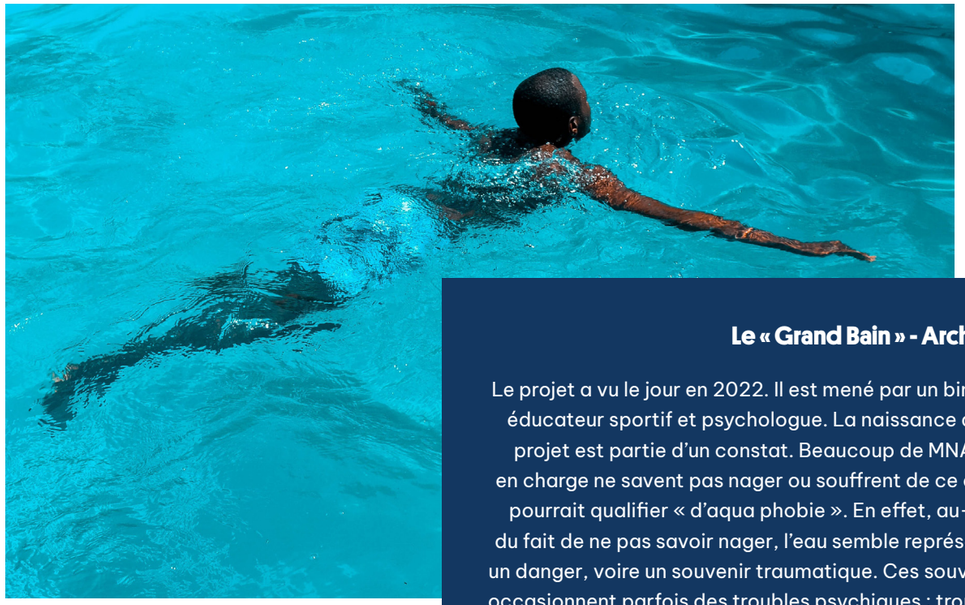
The Long Dark – DITEP Petit-Prince

The Long Dark est un jeu vidéo proposant une expérience d'exploration et de survie au sein d'une nature sauvage gelée dans le nord du Canada. Le jeu se joue seul et nécessite un passage de manette d'un joueur à l'autre et donc une négociation entre les jeunes pour décider quels seront les objectifs de la séance et comment garder une cohérence entre des désirs et des envies individuelles, parfois contradictoires. L'utilisation du jeu vidéo a pour objectif d'atténuer les résistances que l'on peut rencontrer face à d'autre médiations car il s'agit d'un « objet culturel » qui est familier au jeune accueilli. Les jeunes se retrouvent dans une position de « sachant », ils connaissent l'objet et sont alors plus à même de l'appréhender. L'avatar, c'est-à-dire l'entité contrôlée par le joueur, offre un double qui devient alors support de projection, mais aussi comme une « seconde peau », c'est-à-dire une enveloppe permettant de « faire tenir la psyché ».



Projet Sinnamary – CER Guyane

Cette année encore, les jeunes ont pu profiter d'une semaine en immersion dans la forêt amazonienne en amont du barrage de petit SAUT pour une initiation à la pêche. Ce projet permet d'allier éducatif et loisir : appréhender la faune et la flore guyanaise, respecter les consignes et sensibiliser les jeunes à la pratique du « no kill » qui consiste à avoir une pêche responsable en respectant la nature et en préservant ses ressources.



Le « Grand Bain » - Archipel

Le projet a vu le jour en 2022. Il est mené par un binôme éducateur sportif et psychologue. La naissance de ce projet est partie d'un constat. Beaucoup de MNA pris en charge ne savent pas nager ou souffrent de ce qu'on pourrait qualifier « d'aqua phobie ». En effet, au-delà du fait de ne pas savoir nager, l'eau semble représenter un danger, voire un souvenir traumatique. Ces souvenirs occasionnent parfois des troubles psychiques : troubles du sommeil, isolement, anxiété… Nous avons la volonté de les aider à changer leur rapport à l'eau, leur permettre de « se réapproprier » le milieu aquatique.

Nos activités

Notre mission est d'éduquer et protéger des enfants, adolescents et jeunes majeurs en difficulté sociale en lien avec leur environnement familial, social et économique. Nos équipes œuvrent au quotidien pour donner les mêmes chances à chaque jeune. Si la vie ne les lui a pas données, nous nous battrons pour qu'il puisse les obtenir. Nous concevons et mettons en œuvre des moyens diversifiés et innovants d'aide, de soutien et de prise en charge.

L'HEBERGEMENT

L'hébergement civil

Cet accueil est mis œuvre auprès de tout mineur en danger ou risque de danger ayant besoin d'être protégé et qui, ne pouvant être provisoirement ou non maintenu dans son milieu de vie habituel, est placé dans le cadre d'une mesure judiciaire (juge des enfants) ou administrative (contrat entre les représentants légaux et l'ASE) dans une structure d'hébergement collectif (MECS, SAU, UHD...) ou plus individualisé (placement familial). Sous conditions, les jeunes majeurs de 18 à 21 ans bénéficient d'un accompagnement éducatif, le contrat jeune majeur, qui peut notamment prévoir un hébergement.

L'hébergement pénal

Cet accueil est proposé à des mineurs délinquants, en alternative ou non à l'incarcération, afin de leur apporter un cadre de vie sécurisant, protecteur et structurant. L'objectif est de créer une rupture temporaire du mineur tant avec son environnement qu'avec son mode de vie habituel. La prise en charge repose sur un encadrement éducatif permanent dans tous les actes et les activités de la vie quotidienne. Cet accueil se déroule dans un établissement dédié (CEF, CEF, UHD...).

LE HANDICAP

Cet accompagnement est mis en œuvre auprès des jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression et dont l'intensité des troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces unités de soins articulent des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.
Cet accueil se déroule dans un établissement dédié (ITEP ou SESSAD) selon des modalités diversifiées (internat, accueil de jour, de manière séquentielle ou non).

L'INSERTION

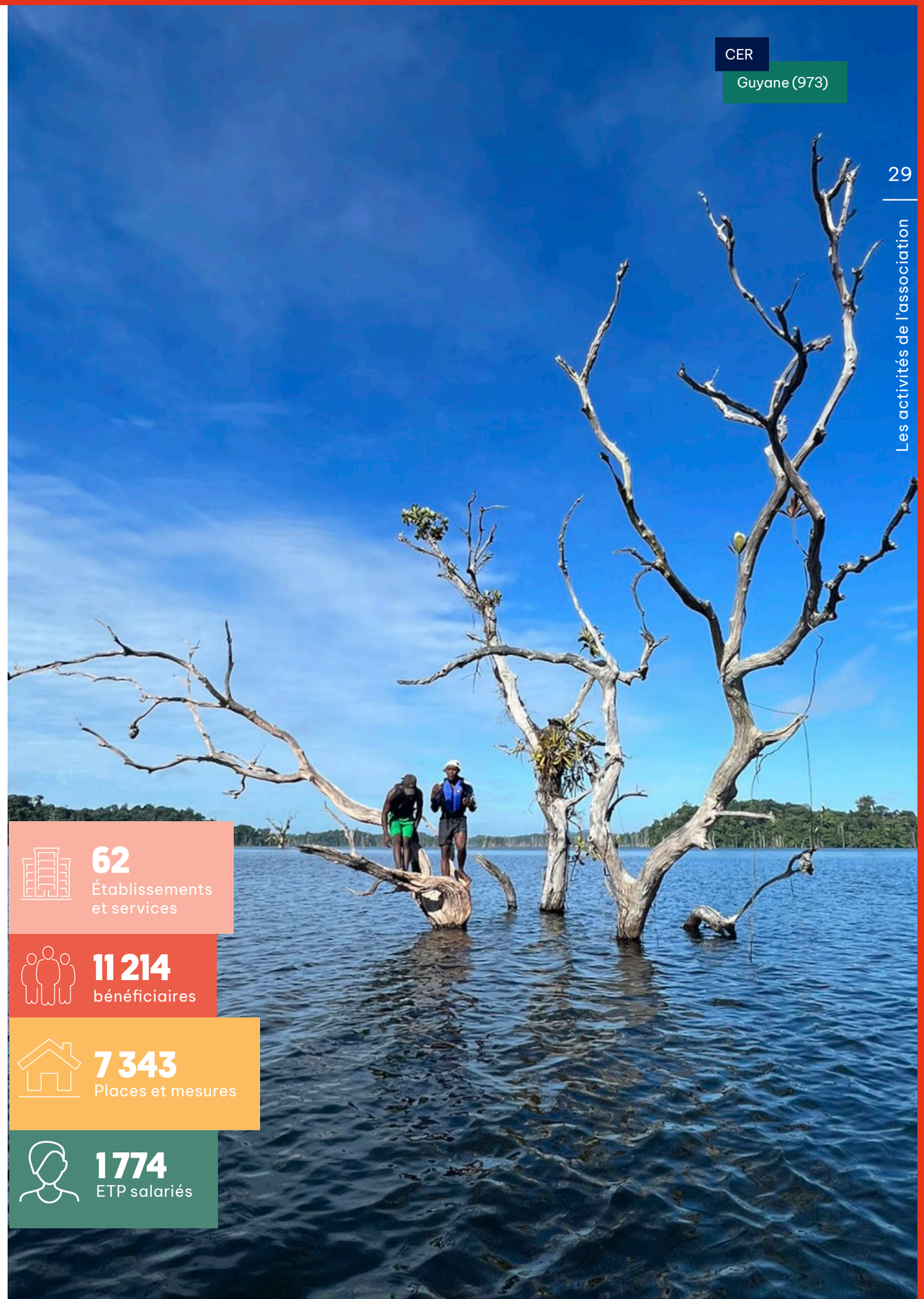
L'accompagnement à la formation repose sur une prise en charge éducative de jour auprès de jeunes en rupture.Cette rupture est plurielle : scolaire, mais également familiale, sociale, morale, intellectuelle. Le but est de remobiliser le jeune autour d'un projet et de l'accompagner dans l'obtention de certifications.

Nos programmes de remobilisation associent un volet collectif, qui repose sur les principes de l'éducation populaire et de l'empowerment, et un volet individuel qui met en œuvre les enseignements de l'éducation spécialisée, ce dispositif réinvente l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes, en les impliquant concrètement dans la création et la gestion d'un projet dont ils et elles sont les leaders.

LE MILIEU OUVERT

La mesure de milieu ouvert est mise en œuvre dès lors que la santé, la sécurité, ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation et de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.
Elle ne peut intervenir que si le maintien du jeune dans son milieu actuel est possible. L'accompagnement aura alors pour mission d'apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre.

Cet accompagnement peut se dérouler au sein du milieu familial, l'équipe se déplace alors au domicile (AEMO), ou sur des temps déterminés au sein de services dédiés, la famille se rend alors au service (accueil de jour).



Prise en charge en milieu ouvert

La mesure de milieu ouvert est mise en œuvre dès lors que la santé, la sécurité, ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation et de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises. Elle ne peut intervenir que si le maintien du jeune dans son milieu actuel est possible. L'accompagnement aura alors pour mission d'apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre.

Nos dispositifs

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO)

Les services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) mettent en œuvre une décision judiciaire relevant de l'article 375-2 du code civil. Elle vise à protéger l'enfant vivant encore dans sa famille dès lors que ses conditions de vie sont susceptibles de le mettre en danger ou quand ses parents rencontrent des difficultés particulières dans leur responsabilité éducative. Elle doit favoriser la mobilisation de la famille autour de l'intérêt du mineur. Elle est au centre des droits et devoirs des parents qui demeurent responsables de la protection et de l'éducation de leur enfant.

L'AEMO renforcée s'appuie sur la même base légale et impose, sur un temps généralement plus court (6 mois) qu'une AEMO « classique », une action plus soutenue et une possibilité, sur certains services, d'hébergement exceptionnel en cas de nécessité.

Les services d'accueil de jour (SAJ)

Ils accueillent, conformément à la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 « tout mineur, pendant tout ou partie de la journée, dans un lieu situé, si possible, à proximité de son domicile, afin de lui apporter un soutien éducatif, ainsi qu'un accompagnement à sa famille dans l'exercice de sa fonction parentale. » Ce dispositif encouragé s'insère de manière très complémentaire dans un schéma de protection de l'enfance, entre les dispositifs traditionnels de milieu ouvert et le placement, et constitue une véritable alternative à ce dernier.

Le service de MJIE

Il met en œuvre des mesures judiciaires d'investigation éducative dans le cadre des procédures d'assistance éducative et de l'enfance délinquante. Cette mesure vise à fournir au juge des informations quant à la personnalité et aux conditions d'éducation et de vie du mineur, ainsi qu'au contexte familial. Elle peut être mise en œuvre par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou es serviceshabilités du secteur associatif.

Le service d'administration ad'hoc

Il met en œuvre une mission judiciaire, ordonnée par des juges du siège (instruction, tutelles, enfants, chambre du conseil, Tribunal de Grande Instance) ou des juridictions de jugement (tribunal correctionnel). Elle consiste à allier un rôle de représentation juridique du mineur (en l'absence ou insuffisance de défense de l'intérêt de celui-ci par ses représentants légaux), et un rôle d'accompagnant veillant au respect de l'enfant, de sa parole, et de ses droits, et à assumer, auprès de l'enfant, un rôle pédagogique d'information sur le déroulement de la procédure, en étant à l'écoute des questions et des ressentis de celui-ci.

Le suivi psychologique et thérapeutique

Le service de consultation psychologique reçoit des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs âgés de 6 à 21 ans impérativement adressés par un travailleur social habilité dans le cadre de nos conventions. La consultation s'adresse à des jeunes se trouvant dans une situation repérée comme fragile, afin de prévenir les risques d'aggravation (exclusion scolaire, judiciarisation...) et pour lesquels la recherche d'une prise en charge adaptée est nécessaire.

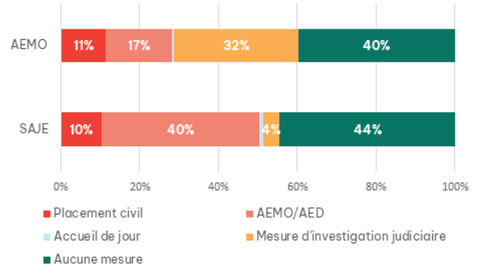
Le service de thérapie familiale accompagne les familles en difficultés. Elle mobilise les compétences parentales, s'intéresse à l'histoire de la famille, aux liens, aux rôles et places de chacun. Elle les aide à mettre en oeuvre les moyens leur permettant d'évoluer et de régler tout ou partie des problèmes rencontrés.



Les jeunes suivis dans les dispositifs de milieu ouvert

La situation des jeunes avant la mesure

La tendance identifiée ces dernières années se confirme : l'accueil de jour constitue de plus en plus une mesure de première intention. 44% des jeunes ne bénéficiaient d'aucune mesure avant leur suivi en accueil de jour (46% en 2021). La majorité des jeunes qui étaient suivi au préalable bénéficiaient d'une mesure d'AEMO ou AED (40%).
Les jeunes bénéficiant d'une mesure d'AEMO sont également nombreux à n'avoir fait l'objet d'aucune mesure auparavant (40%). Pour 49% d'entre eux, l'AEMO est intervenue suite à une mesure d'investigation judiciaire (32%) ou à une première mesure de même type (17%). Pour 88% des jeunes, la mesure est intervenue en raison d'une aggravation ou une persistance du danger.
Les mesures de milieu ouvert peuvent aussi être prononcées afin d'accompagner le retour au domicile familial. Environ 10% des jeunes faisaient l'objet d'un placement civil avant d'être pris en charge par nos services.



Quelques precisions sur les jeunes accompagnés

2 987 nouveaux jeunes admis dans nos services de milieu ouvert

Le contexte de vie familiale

L'autorité parentale est très majoritairement détenue par les deux parents (84%). Pour autant, ils ne sont que 25% à vivre avec des parents en couple. Un peu plus de la moitié ont des parents divorcés ou séparés et 15% se trouvent dans une situation de monoparentalité.

Les situations de handicap

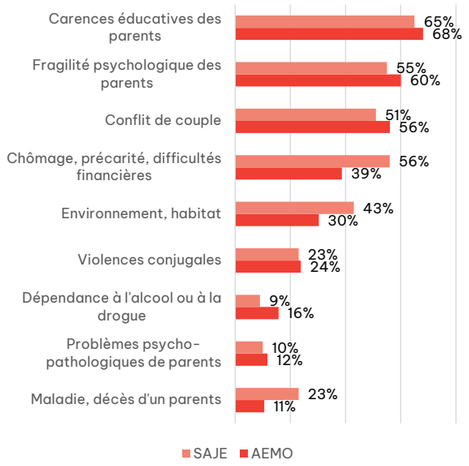
17% des jeunes reconnus en situation de handicap par la MDPH

La reconnaissance MDPH peut être liée aux cas fréquents de troubles de la conduite et du comportement.

Les problématiques travaillées avec les familles

Dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert, les parents demeurent responsables de la protection et de l'éducation de leur enfant. Le rôle des professionnels est de les accompagner dans l'exercice des fonctions parentales.

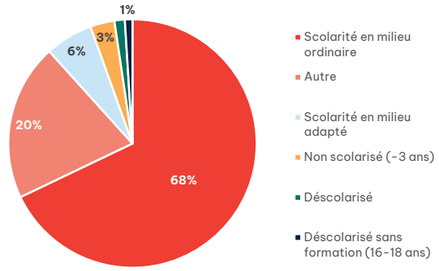
Les problématiques identifiées et travaillées avec les parents au cours de la mesure sont diverses. Plus de 60% des enfants sont victimes de carences éducatives. L'instabilité du couple parental est un facteur de risque ou d'aggravation des difficultés rencontrées. Plus de 50% des enfants sont les témoins-victimes de conflits au sein du couple et près d'un quart de violences conjugales. La fragilité psychologique des parents ainsi que les problématiques socio-économiques sont signfications. La maladie ou le décès de l'un des parents peuvent également engendrer des difficultés auprès de l'autre parent.



La scolarité

74% des jeunespoursuivent une scolarité en milieu ordinaire ou adapté

En France, la scolarisation dans une école ou un établissement de l'Éducation nationale peut prendre deux formes principales : la scolarisation dite « ordinaire » et la scolarisation dans une classe ou un établissement « adapté » à des élèves ayant des difficultés scolaires ou sociales, où un enseignement différencié permet à l'enfant de suivre partiellement ou totalement un cursus scolaire ordinaire.



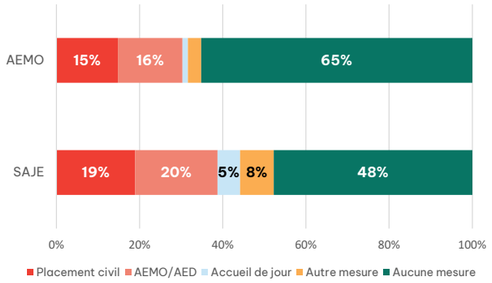
Ce taux de scolarisation relativement haut s'explique notamment par la moyenne d'âge des jeunes accompagnés par ces services (11 ans). Le décrochage scolaire intervient généralement plus tard dans le parcours scolaire. 5 % des jeunes ne sont pas scolarisés. Parmi eux, 3 % ont moins de 3 ans et 1 % ont plus de 16 ans et ne sont donc pas soumis à l'obligation scolaire.

La situation des jeunes à l'issue de la mesure

Les objectifs de prévention des mesures de milieu ouvert semblent fructeux. On observe ainsi que les orientations vers un placement constituent une minorité des orientations à l'échéance de la mesure : 15 % en AEMO et 19% en accueil de jour (des chiffres en baisse par rapport à 2021). La proportion légèrement plus élevée de placements à la fin de la mesure d'accueil de jour semble révéler une situation familiale plus dégradée pour ces jeunes, ce qui coïncide avec la graduation des réponses habituellement apportées (AEMO,Accueil de jour, puis placement).

Les fins de mesure sans poursuite sur une autre mesure de protection de l'enfance concernent 65% des enfants et jeunes suivis en AEMO (proportion en hausse depuis 2020) et 48 % des jeunes suivis dans le cadre d'une mesure d'accueil de jour (proportion également en hausse).

16 % des jeunes sortant de nos services d'AEMO poursuivent sur une autre mesure d'AEMO ou d'AEMO renforcées.



* Cette étude se base sur les jeunes pour lesquels nous avons pu obtenir les données, notamment en amont et a posteriori de la prise en charge dans nos services.

PORTRAIT

Marion, 11 ans
accompagnée par l'AEMO 37

Marion vit seule avec sa maman avec qui la relation est conflictuelle. Elle a développé des troubles de la relation avec son environnement extérieur, ainsi que des troubles psychosomatiques (mutisme et encoprésie*).

Difficile d'accès du fait de ses encombrements relationnels, l'équipe pluridisciplinaire s'est mobilisée autour de sa situation et Marion s'est vu proposer un accompagnement par l'art-thérapeute du service, pour lui offrir un espace d'expression individuel, apprécier ses aptitudes relationnelles.

De par ses rapports particuliers à sa corporalité, il lui est proposée une médiation psychocorporelle qui favorise l'expression et la relation du corps à travers des matières malléables et sensorielles (modelage avec pâte à sel, et bacs sensoriels avec jeux de manipulations et de transvasements).

Pendant 5 séances, dans le silence des rencontres, une alliance relationnelle s'est installée à travers un langage corporel singulier : sourires et autres expressions faciales, mouvements de têtes et d'épaules en guise de questions-réponses, manipulation du médium avec plus ou moins d'intensité et accordés aux jeux de regards..., un panel d'émotions diverses et variées faites de découvertes, d'étonnement, d'émerveillement, de plaisir, de surprise, de rires...

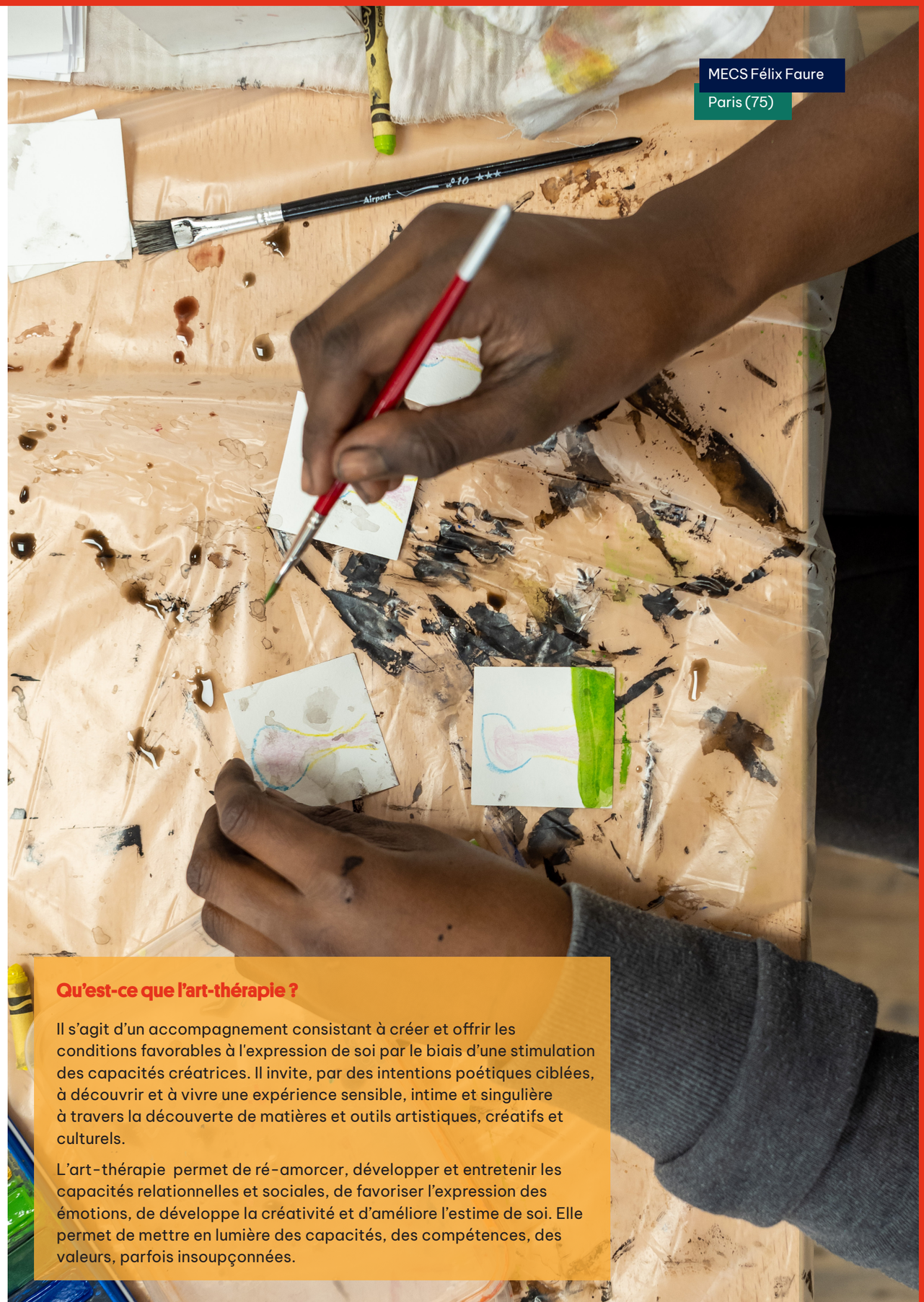
Marion a semblé découvrir comme pour la première fois, du bout des doigts puis à plein bras, elle a expérimenté et joué avec la matière, avec rapidement le besoin de faire-corps-avec. Comme un tout-petit, dans sa bulle, ses sens se sont éveillés pleinement : elle goute, sent, manipule, regarde, écoute, obstinément, jusqu'à surinvestir la matière. De manière compulsive elle est en difficulté pour s'arrêter, tant elle se prête sans fin aux jeux de transvasements : Vider/remplir, secouer, jeter, cacher/découvrir, autant d'expériences sensorimotrices que l'enfant structure habituellement dans la prime enfance.

> Cet atelier aura permis à Marion d'explorer, dévoiler et témoigner de ses capacités d'expression, de ses qualités relationnelles et de ses compétences créatives.

Ses manifestations corporelles qui l'entravent dans son quotidien, restent à entendre comme langage corporel et certainement comme ses seules possibilités actuelles pour se dire et se faire entendre comme individu.

A la fin des séances, plus éveillée dans la relation et davantage détendue corporellement, Marion a exprimé avoir apprécié les rencontres.

* L'encoprésie est l'émission régulière de selles formées ou semiformées dans les sous vêtements ou des endroits «inhabituels» (sur le sol...) après l'âge de 4 ans.



MECS Félix Faure
Paris (75)

Qu'est-ce que l'art-thérapie ?

Il s'agit d'un accompagnement consistant à créer et offrir les conditions favorables à l'expression de soi par le biais d'une stimulation des capacités créatrices. Il invite, par des intentions poétiques ciblées, à découvrir et à vivre une expérience sensible, intime et singulière à travers la découverte de matières et outils artistiques, créatifs et culturels.

L'art-thérapie permet de ré-amorcer, développer et entretenir les capacités relationnelles et sociales, de favoriser l'expression des émotions, de développe la créativité et d'améliore l'estime de soi. Elle permet de mettre en lumière des capacités, des compétences, des valeurs, parfois insoupçonnées.

Prise en charge avec hébergement

Nos dispositifs

L'accompagnement avec hébergement est mis œuvre auprès de tout mineur en danger ou risque de danger ayant besoin d'être protégé et qui, ne pouvant être provisoirement ou non maintenu dans son milieu de vie habituel, est placé dans le cadre d'une mesure judiciaire (juge des enfants) ou administrative (contrat entre les représentants légaux et l'ASE) dans une structure d'hébergement collectif (MECS, SAU, UHD...) ou plus individualisés (placement familial). Sous conditions, les jeunes majeurs de 18 à 21 ans bénéficient d'un accompagnement éducatif, le contrat jeune majeur, qui peut notamment prévoir un hébergement.

Il est également proposé à des mineurs délinquants, en alternative ou non à l'incarcération, afin de leur apporter un cadre de vie sécurisant, protecteur et structurant. L'objectif est de créer une rupture temporaire du mineur tant avec son environnement qu'avec son mode de vie habituel. La prise en charge repose sur un encadrement éducatif permanent dans tous les actes et les activités de la vie quotidienne. Cet accueil se déroule dans un établissement dédié (CEF, CEF, UHD...).

Les maisons d'enfants à caractère social (MECS)

Les MECS accueillent pour des séjours de durée variable, des enfants et jeunes majeurs dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants.
Les enfants sont confiés par le service départemental de l'aide sociale à l'enfance ou par le juge des enfants, dans le cadre d'une protection administrative (CASF) ou d'une protection judiciaire – au titre de l'enfance en danger (article 375 du Code civil) ou au titre de l'enfance délinquante (de l'ordonnance du 11 septembre 2019, ratifiée par la loi n°2021-218 du 26 février 2021).

Les unités d'hébergement diversifié (UHD)

Les UHD proposent des prises en charge en familles d'accueil ou en logements autonomes ou semi-autonomes (appartement, chambre en foyers de jeunes travailleurs...). Ce dispositif permet aux adolescents de trouver un compromis entre besoin d'accompagnement et acquisition d'une nécessaire autonomie. Les jeunes peuvent être confiés dans le cadre de la Protection de l'enfance ou de l'ordonnance du 11 septembre 2019, ratifiée par la loi n°2021-218 du 26 février 2021. Certaines de ces UHD sont également dédiées à la prise en charge de jeunes mineurs non accompagnés.

Le **placement éducatif à domicile** (PEAD) est une alternative au placement traditionnel en MECS alliant protection judiciaire et administrative, maintien au domicile familial et partenariat avec les parents, mobilisation de moyens d'intervention d'un placement si besoin du fait du danger encourupar le mineur.
Il découle d'une décision de justice (art. 375-3 et 7 du code civil), ou du CASF.
Plusieurs services de nos MECS développent depuis quelques années des services de PEAD afin de proposer un éventail de prises en charge toujours plus diversifié et ouvrant le champs des possibilités.

Les unités pour **jeunes en très grandes difficultés** (TGD) accompagnent les jeunes en situation dite « complexe », c'est-à-dire des jeunes qui cumulent différentes problématiques : handicap, délinquance, addictions, troubles psychiques...
Elles permettent de proposer aux jeunes les plus vulnérables d'intégrer un parcours classique d'hébergement au sein de la MECS. Par la suite, ils peuvent intégrer un studio en autonomie en bénéficiant de l'étayage de la même équipe éducative, avant de prendre leur envol.

42 Établissements et services

3 325 bénéficiaires

1 828 Places

16 ans moyenne d'age

20 mois durée moyenne de prise en charge

Les services d'accueil d'urgence (SAU)

L'accueil des jeunes se fait sans délai et sans procédure au sein de familles d'accueil ou d'une unité d'hébergement collectif. Les SAU ont pour objet de permettre aux jeunes d'être accueillis dans un lieu sécurisant leur permettant de se reposer, de faire le point sur leur situation et de se projeter vers un projet d'avenir. L'accueil se fait au titre de la protection de l'enfance ou de l'ordonnance du 11 septembre 2019. La durée de prise en charge varie entre un jour et trois mois (renouvellement possible). L'objectif de cet accueil est d'évaluer la situation des mineurs à travers un bilan socio-éducatif, psychologique, scolaire et médical et de construire une orientation adaptée à la problématique de chacun. Cet accueil d'urgence aboutit à un bilan global du jeune (psychologique, administrative, médicale, éducative, scolaire...), devant permettre l'orientation la plus adaptée.

Les services de placement familial (PF)

Les PF sont destinés aux enfants mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance qui ne peuvent demeurer dans leur propre famille. Ils permettent l'accueil permanent, de jour et de nuit, d'un enfant au domicile d'un assistant familial, dans un cadre institutionnel, pour une durée qui varie en fonction des situations. Le milieu familial d'accueil est lui-même intégré dans une dynamique institutionnelle (appartenance au service) et pluridisciplinaire que favorise l'équipe technique : éducateur et psychologue.

Le centre maternel (CM)

C'est un établissement accueillant des femmes enceintes à partir de sept mois de grossesse et/ou des mères avec un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans, dans le cadre de la protection de l'enfance. L'établissement dispose d'une capacité d'accueil de 20 résidentes avec un ou plusieurs enfants. Les familles sont accueillies en appartements partagés afin de créer un sentiment de solidarité réciproque et le service est accolé à un établissement d'accueil de jeunes enfants.

Le Foyer de jeunes travailleurs (FJT)

Le FJT le Tempo héberge des jeunes de 16 à 30 ans (en situation de précarité ou non), demandeurs d'emploi indemnisés, en formation (apprentissage, formation en alternance, formation d'insertion, enseignement technique et professionnel ...), des étudiants en rupture sociale ou familiale. Il propose à la fois une fonction « logement » et une fonction « socio-éducative »,

Les centres éducatifs renforcés (CER)

Les CER ont vocation à prendre en charge, sur le fondement de l'ordonnance du 11 septembre 2019, des mineurs délinquants ayant souvent derrière eux un passé institutionnel déjà lourd. Ils se caractérisent par des programmes d'activités intensifs pendant des sessions de trois à six mois ou en file active selon les projets et un encadrement éducatif permanent. Ils visent à créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et à préparer les conditions de sa réinsertion.

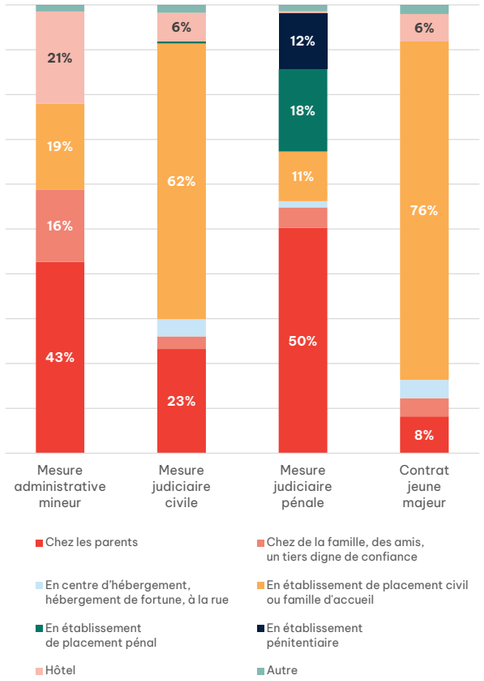
Les centres éducatifs fermés (CEF)

Les CEF sont des établissements dans lesquels les mineurs sont placés au titre de l'ordonnance du 11 septembre 2019, en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle. Ils ont vocation à prendre en charge des mineurs délinquants multirécidivistes en grandes difficultés ou en voie de marginalisation. Au sein de ces centres, les mineurs accueillis font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité. Néanmoins, la « fermeture » de l'établissement y est davantage juridique que physique, celui-ci restant ouvert sur l'environnement extérieur, notamment dans la troisième phase de prise en charge.

Les jeunes suivis dans les dispositifs avec hébergement

La situation des jeunes avant la mesure

Les mineurs faisant l'objet d'une mesure administrative résidaient majoritairement chez leurs parents ou des proches avant d'être accueillis par nos services (59%). Près de 20% d'entre eux faisaient déjà l'objet d'un accueil dans un établissement de placement civil ou une famille d'accueil. Une part importante était hébergée provisoirement à l'hôtel (20%). Ce type d'accueil, prohibé par la loi du 7 février 2022, entrera en vigueur dès publication du décret d'application. En attendant, certains départements y ont encore régulièrement recours, notamment pour les mineurs non accompagnés (MNA).



Si un quart des jeunes faisant l'objet d'une mesure judiciaire civile résidaient chez leurs parents ou des proches avant la mesure, la très grande majorité était accueillie au sein d'un établissement de placement civil ou une famille d'accueil.

La moitié des jeunes faisant l'objet d'une mesure pénale résidaient également chez leurs parents ou des proches avant la mesure. L'autre moitié faisait déjà l'objet d'un hébergement extérieur : au civil (11%), au pénal (18%) ou pénitentaire (12%).

Notons également que la moitié des jeunes accueilllis au pénal faisaient l'objet d'un contrôle judiciaire, 11% d'une MJIE, 11% d'une mise sous protection judiciaire et 8% d'un sursis avec mise à l'épreuve, avant la mesure en cours.

Les jeunes majeurs étaient déjà très largement pris en charge au sein d'établissements civil ou famille d'accueil (76%).

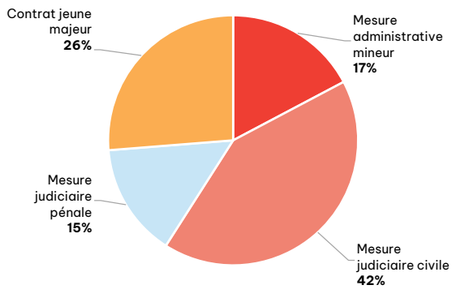
Tous types de mesures confondu, un nombre important vient d'un dispositif d'hébergement insitutionnel. Ce constat, similaire depuis plusieurs années, vient à nouveau souligner les nombreuses ruptures intervenant au cours du parcours de protection de ces jeunes.
Pour ceux qui vivaient chez leurs proches, près de la moitié bénéficiait d'une mesure de milieu ouvert (AEMO, AEMOR, accueil de jour ou MJIE). Une part fortement en baisse par rapport à l'année 2021 (73%) où l'on identifiait que le placement était principalement une solution de deuxième intention.

Quelques precisions sur les jeunes accompagnés

Les types de mesures

85% bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance, 15% d'une mesure pénale

Pour les mineurs, les mesures judiciaires sont prépondérantes (71%)



Cela confirme la tendance selon laquelle les mesures d'hébergement sont régulièrement mises en oeuvre sans l'adhésion des parents.

En effet, la mesure est judiciaire est coercitive et prononcée par le juge des enfants lorsque le jeune se trouve en situation de danger ou risque de danger, alors que la mesure administrative est prononcée dès lors que les parents sont en demande d'aide et collaborent avec les services sociaux.

Un quart des jeunes a bénéficié d'un contrat jeune majeur. Un chiffre en baisse depuis quelques années mais qui devrait augmenter dans les prochains mois suite à la loi du 7 février 2022 instaurant un « droit à l'accompagnement » pour les jeunes majeurs de moins de 21 ans ayant été confiés à l'ASE durant leur minorité lorsqu'ils ne disposent pas de ressources ou d'un soutien familial suffisant.

Le contexte de vie familiale

L'autorité parentale est majoritairement détenue par les deux ou l'un des parents (56%). Pour un tiers des jeunes, ce sont les service de l'ASE qui l'exerce. Le reste des jeunes sont majeurs et ne sont donc plus concernés. Pour seulement 13% des jeunes, les parents assument ensemble la charge de leur enfant dans le cadre des droits de visite et d'hébergement. Un tiers des parents sont divorcés, séparés ou en situation de monoparentalité et assument seuls cette charge.

Plus de la moitié, principalement des MNA, n'ont pas de foyer sur le territoire français.

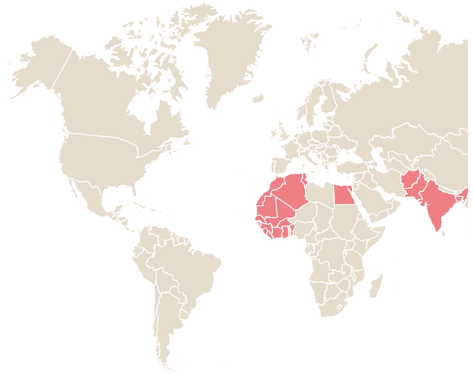
> Un mineur non accompagné (MNA) est un enfant de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, arrivé sur le territoire français sans être accompagné par l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale ou par un représentant légal.

1 027 MNA ont été accueillis au sein de nos services cette année. Plusieurs dispositifs sont spécifiquement dédiés à l'accueil de ces publics.

5% de MNA au sein de nos établissements d'hébergement (hors dispositifs dédiés)

La tendance identifiée ces dernières années se confirme : les MECS sont de moins en moins privilégiées pour l'accueil de MNA au profit des UHD, qui présentent la modalité d'hébergement la plus usitée pour ces jeunes.

Les MNA sont majoritairement originaires d'Afrique de l'Ouest (59% - Guinée, Mali, Côte d'Ivoire, Gambie, Sénégal...). Ils sont 17% à venir d'Asie (Afghanistan, Pakistan, Bangladesh, Inde...), 16% du Maghreb (Tunisie, Algérie,Maroc) et 6% du reste de l'Afrique.



Les situations de handicap

14% des jeunes reconnus en situation de handicap par la MDPH

La reconnaissance MDPH peut être liée aux cas fréquents de troubles de la conduite et du comportement.

La scolarité

78% des jeunespoursuivent une scolarité en milieu ordinaire ou adapté

5% des jeunes sont déscolarisés et 7% sont en formation ou en emploi.

La durée de prise en charge

Elle varie selon la nature de l'établissement et le type de prise en charge. Les prises en charge en CER et CEF durent respectivement en moyenne 4 et 7 mois (renouvellement compris). C'est moins que la durée usuelle d'une session (4 à 5 mois en CER et 6 mois en CEF). Les interruption anticipées sont fréquentes (fugue, mains-levées...). Le placement familial se caractérise par sa durée dans le temps (près de 4 ans et demi). La durée moyenne de prise en charge en MECS et UHD se situe autour de 2 ans.

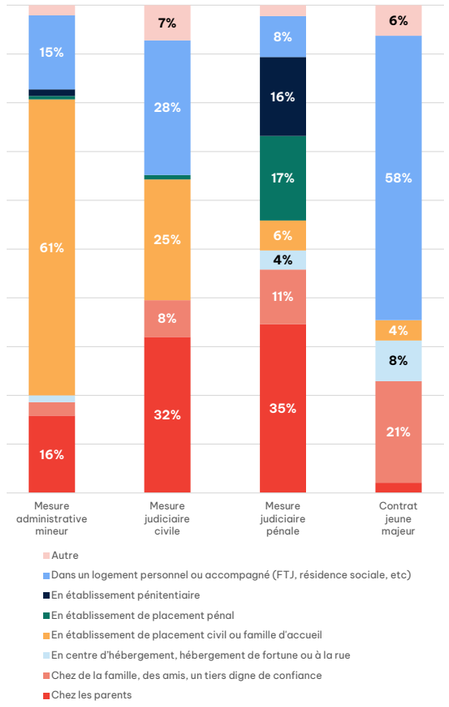
La situation des jeunes à l'issue de la mesure

Les mineurs ayant fait l'objet d'une mesure administrative ont majoritairement poursuivi sur un accueil dans un établissement de placement civil ou une famille d'accueil 61%). Ils sont 19% à être retournés chez leurs proches et 15% a avoir évolué dans un logement personnel ou accompagné (foyer jeune travailleur, résidence sociale, etc).

Les jeunes ayant fait l'objet d'une mesure judiciaire civile sont majoritairement retournés chez leurs parents ou des proches (40%). Un quart à poursuivi sur un placement au sein d'un établissement civil ou d'une famille d'accueil et ils sont près d'un tiers a avoir évolué dans un logement personnel ou accompagné.

La situation des jeunes ayant séjourné dans nos services suite à une mesure pénale est plus diverse. La part des jeunes retournés chez leurs proches est également significative (46%). 6% ont poursuivi sur un placement civil, signe d'une amélioration de leur situation. En revanche, un tiers d'entre eux à fait l'objet d'un deuxième placement pénal (17%) ou d'une peine a effectuer en établissement pénitentiaire (16%), signe d'une stagnation, voire dégradation de leur situation.

Les jeunes majeurs ont majoritairement pu accéder à un logement personnel ou accompagné (58%). Près d'un quart est retourné chez des proches. Dans les situations les plus précaires, certains jeunes ont été contraints de loger dans un centre d'hébergement, un hébergement de forture ou pire, à la rue.



Sur l'ensemble de ces jeunes sortis de nos établissements, un nombre important a poursuivi au sein d'un autre dispositif d'hébergement insitutionnel. Le constat réalisé à l'admission se confirme une fois de plus : les parcours de protection de ces jeunes sont caractérisés par de nombreuses ruptures.

Chaque année, une part non négligeable des jeunes que nous accueillons repartent chez leurs parents, famille, amis ou tiers digne de confiance. Cette année, pour la moitié d'entre eux, ce retour s'est accompagné d'une mesure de milieu ouvert afin d'assurer une transition plus sereine depuis le dispositif d'hébergement.

* Cette étude se base sur les jeunes pour lesquels nous avons pu obtenir les données, notammen en amont et à posteriori de la prise en charge dans nos services.



PORTRAIT

Quentin, 16 ans

jeune anciennement accuilli au CEF de Saverne



CER 93
Seine-Saint-Denis (93)

« Suite à des bêtises graves, j'ai été placé en CEF », confie Quentin.

Après une remobilisation du jeune autour d'un projet professionnel dans le cadre de son accueil au CEF de Saverne, il a effectué plusieurs stages dans le domaine de la petite enfance et de l'animation.

« Je m'y suis donné à fond. Je travaillais du matin au soir et je ne m'en lassais pas. » Ce sont des domaines qui lui ont toujours plu, explique-t-il.

Il a finalement été embauché en CDD par la ville de Saverne en tant qu'agent territorial d'animation, poste qu'il occupe actuellement. « Cela fait deux mois que je travail donc au périscolaire, le temps du midi, et que je m'épanoui dans mon travail. Au moment où j'écris, ce sont les vacances de la Toussaint, je ne travaille pas. Mais à la rentrée, je reprendrai le travail en plus d'un stage en école élémentaire.

Tout cela m'apporte de la joie. J'avais perdu espoir. Je n'aurais jamais pensé travailler à 16 ans. Cela m'a également apporté de la motivation. Avec mon parcours, je ne suis pas un jeune comme les autres.

Oui, je n'aime pas l'école, mais y travailler, c'est autre chose.

> Si je peux vous donner un conseil : ne baissez jamais les bras car même quand vous pensez ne rien valoir, vous valez beaucoup.

C'est juste que vous n'êtes pas dans le bon domaine. Ecoutez votre cœur et faites ce qui vous plait. »

PORTRAIT

Miguel, 22 ans

jeune anciennement accueilli au sein de l'UHD Déclic

Miguel est né et a grandi en Angola. Là où il a grandi, en banlieue, il y a de nombreuses difficultés économique et sociale. Il n'y a pas les mêmes moyens que dans les grandes villes.

« L'Angola ça fait partie de ma vie. C'est mon identité et mon pays ». Venir en France était le projet de son père. « Son projet, avec ma mère, c'était que les enfants aillent faire des études en Europe. Ils avaient vraiment ce projet depuis longtemps. Quand je suis arrivé ici, on était en famille, chez ma tante. On a été impressionnés par beaucoup de choses. Tu te dis t'es en Europe, tu as cette joie d'être ici. » Mais cette joie n'est que de courte durée. Alors qu'il n'est encore que mineur, ses parents repartent en Afrique.

« Là ça commence à devenir un peu compliqué. Du rêve où tu viens avec ta famille en Europe, tu visites, tu passes dans un truc inconnu où tu ne connais personne jusqu'à être placé dans une famille d'accueil. Ça m'a fait beaucoup de mal. Ça m'a beaucoup touché. C'est pour cela que j'ai eu du mal au début avec ma famille d'accueil. »

Miguel est aujourd'hui accueilli au sein de Déclic, un établissement qui a pour mission d'accompagner les jeunes vers l'autonomie en associant le logement individualisé à l'insertion sociale et professionnelle, et d'aider les jeunes à construire leurs projets personnels en les responsabilisant sur leurs choix.

« J'aime de plus en plus la France. J'apprends à l'aimer de plus en plus. Ça a été difficile au début mais quand on s'habitue et qu'on connait très bien, c'est un très très beau pays. C'est comme une deuxième nation, malgré le fait que je ne suis pas français.

> Mon rêve, quand j'aurai une famille, c'est de pouvoir m'occuper d'eux.

Ma pire phobie c'est d'avoir une famille et de pas pouvoir m'occuper d'elle. Je fais tout pour que plus tard je sois bien. » Miguel étudie aujourd'hui la logistique et souhaite se professionnaliser dans cette voie.

Il aimerait beaucoup voyager avec sa future femme, notamment en Afrique qu'il connait finalement peu alors qu'il est africain. « Avoir une double culture ça change ta manière de voir les choses et t'apprends beaucoup. » confie-t-il.

Avant d'ajouter « Heureux, aujourd'hui, je le suis. J'ai beaucoup de progrès à faire sur moi-même mais on apprend de jour en jour. »

> Malgré les aléas de la vie, il faut toujours sourire, rester soi-même et changer juste pour s'améliorer.



MECS Bois Renard
Val-D'Oise (95)

TÉMOIGNAGE

Lucie
éducatrice au sein de la MECS Bois Renard

Lucie arrive à Bois Renard en septembre 2014. Elle ne possède pas de diplôme et ne connait rien à ce métier, ni à ses codes de langage et autres abréviations qui sont nombreux dans le domaine de la protection de l'enfance.

« Pourtant on m'accepte, on me donne ma chance.

On me considère tel que je suis, avec mes atouts et mes défaillances. On me permet de m'exprimer sans me juger malgré mes lacunes. On me fait même confiance et on m'encourage à exprimer mon côté artistique, me permettant de réaliser mes projets, allant même jusqu'à me pousser et à me valoriser dans ce sens.

Après plusieurs mois d'exercice, Lucie obtient une validation des acquis de l'expérience (VAE). « Je suis éducatrice à Bois Renard ! » s'exclame-t-elle avec joie et fierté.

« J'ai le sentiment de faire un métier utile, et d'apporter en quelques sortes mon petit grain de sable à l'édifice en construction des personnes que j'accompagne. J'ai une responsabilité éducative envers les jeunes. Je dois pour cela être cohérente dans les réponses que je leur apporte ainsi que dans mes actes. Je dois montrer le chemin tout en étant capable de m'adapter et de me remettre en question.

Pour que cela fonctionne, je dois entrer en relation avec le jeune, le considérer dans toute sa singularité, parce qu'éduquer c'est respecter la liberté de chacun ! Je dois être en interaction avec lui, parce que c'est bien de ça dont il s'agit : « interagir ». Il s'opère un échange entre le jeune accompagné et l'éducateur et c'est de cet échange que naîtra la « relation éducative ».

Il ne s'agit pas seulement de poser un cadre de règles, de lois, de respect mais bel et bien d'être capable de le faire évoluer avec bienveillance en fonction de sa personnalité et de ses capacités.

> Pour moi c'est plus qu'un métier, c'est un engagement, une volonté de défendre ce en quoi je crois.

Je ne suis pas seulement éducatrice durant mes heures de travail. J'ai aussi l'obligation et le devoir d'apprendre toujours davantage, d'alimenter mon savoir et de me nourrir de tous ce qui m'entoure, afin de faire évoluer et grandir le bagage que je pourrais apporter aux jeunes.

Travailler à Bois Renard c'est aussi évoluer dans un cadre incroyable, « le château » comme on l'appelle ! J'aime cela car c'est un lieu plein d'histoires, plein de vie.

Bienvenue à Bois Renard !

Prise en charge du handicap

Cet accompagnement est mis en œuvre auprès des jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression et dont l'intensité des troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces unités de soins articulent des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.
Cet accueil se déroule dans un établissement dédié (ITEP ou SESSAD) selon des modalités diversifiées (internat, accueil de jour, de manière séquentielle ou non).

Nos dispositifs

Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques

Tels que définis dans la circulaire interministérielle du 14 Mai 2007, ils accueillent des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression et l'intensité des troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces jeunes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

L'ITEP est une unité de soins au sens large, articulant des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile

Intervenant dans le champ des ITEP, ils sont conçus pour des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques de proximité. L'accompagnement proposé va bien au-delà d'un soutien à la scolarité. Il peut s'exercer dans tous les lieux de vie et d'accueil des enfants ou adolescents.

Ces services fonctionnent en Dispositif ITEP (DITEP), caractérisé par le fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD.

Les jeunes suivis

Le contexte de vie familiale

La grande mjorité des jeunes vivent avec des parents en couple (37%), des parents divorcés ou séparés (30%) ou se trouvent dans une situation de monoparentalité (22%).

Les jeunes faisant l'objet d'une protection

Les DITEP travaillent en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels, notamment ceux du champs de l'ASE ou de la PJJ, qui accueillent chaque année un nombre non négligable de jeunes faisant l'objet d'une notification de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH).

La notification MDPH est un courrier officiel notifiant de la décision actée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) quant aux aides qui sont octroyées au bénéficiaire porteur d'un handicap.

16% des jeunes font l'objet d'une double mesure

Cette mesure s'est exercée concomitamment à leur accompagnement au titre de leur handicap.

27 jeunes ont été accompagnés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (placement au sein d'une famille d'accueil ou d'un établissement civil, AEMO, AEMO renforcée) et 3 jeunes sont suivi par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Ces chiffres sont relativement stables depuis plusieurs années, mais semblent indiquer un manque de repérage parmis les service de l'ASE notamment.

2 Établissements et services

187 bénéficiaires

127 Places

12 ans moyenne d'age

28 mois durée moyenne de prise en charge

TÉMOIGNAGE

Alexandre

psychologue au sein du DITEP Le Petit Prince

«Le travail avec les familles s'inscrit à la fois dans une temporalité et une réelle souplesse, en tenant compte du temps nécessaire à chacune d'entre elles pour cheminer au regard de la pathologie et des difficultés de leur enfant.

> Nous proposons une écoute de la parole des parents qui prend en considération ce que la famille sait de la situation à laquelle elle est confrontée.

Une écoute qui permet d'orienter l'accompagnement en prenant en compte le savoir du côté des parents ainsi que le temps du consentement.

Néanmoins, le suivi des familles reste très ponctuel et souvent advient lors des rencontres annuelles. Il nous est fréquent de proposer des entretiens sans les imposer et de nous rappeler au souvenir des parents. Le lien est souvent maintenu de manière indirecte, au travers d'autres professionnels : éducateur référent, infirmière et chefs de service.

Le travail partenarial est un moyen de s'assurer qu'une prise en charge familiale est proposée aux parents en difficulté, afin de renforcer leurs compétences parentales. Cette ouverture sur l'extérieur peut également comprendre l'aspect transculturel, particulièrement présent dans notre pratique.»

Insertion professionnelle

L'accompagnement à la formation proposé par l'Unité d'enseignement adapté (UEA) et le Pôle activités de jour (PAJ) repose sur une prise en charge éducative de jour auprès de jeunes en rupture.Cette rupture est plurielle : scolaire, mais également familiale, sociale, morale, intellectuelle. Le but est de remobiliser le jeune autour d'un projet et de l'accompagner dans l'obtention de certifications.

Les programmes de remobilisation Teame proposés par Plateforme i associent un volet collectif, qui repose sur les principes de l'éducation populaire et de l'empowerment, et un volet individuel qui met en œuvre les enseignements de l'éducation spécialisée. Ce dispositif réinvente l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes, en les impliquant concrètement dans la création et la gestion d'un projet dont ils et elles sont les leaders.

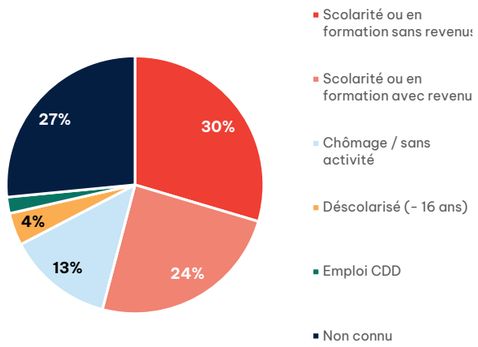
L'accompagnement à la formation

45 jeunes ont obtenu un ou plusieurs diplômes extrascolaires suite à leur accompagnement par nos services, notamment :

- 60% pour l' attestations scolaires de sécurité routière ASSR 1 ou 2
- 22% pour le diplôme des Gestes qui sauvent (GQS)
- 7% pour le diplôme de langue française élémentaire

Mais aussi 4% pour l'attestation de première éducation à la route, 4% pour le diplôme Apprendre à porter secours (APS) et 2% pour le diplôme d'évaluation des acquis scolaires (DEAS).

A l'issue de l'accompagnement à la formation, 56% des jeunes sont sortis du dispositif scolarisé, en formation ou en emploi.

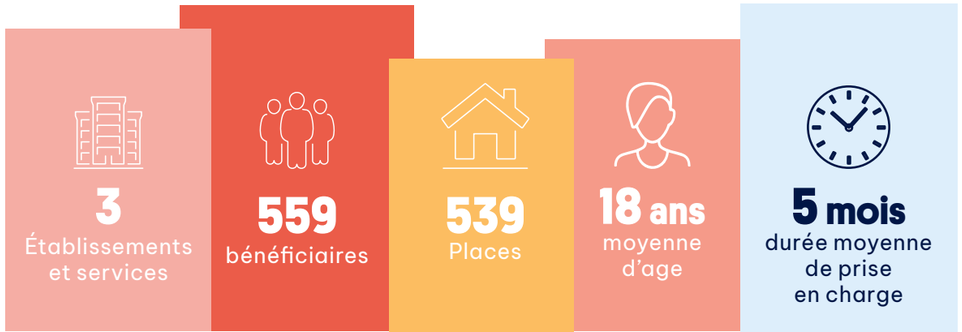


Le programme de remobilisation Teame

Le nombre de jeunes accompagnés dans le cadre de Teame a été multiplié par quatre, passant ainsi de 90 jeunes en 2020 à 397 jeunes en 2022.L'année a été marquée par la relance de trois points fort du programme : le parcours «Teame coaching», pour répondre à d'autres besoins de jeunes en situation de décrochage ; le HackaTeame, la journée de rencontre et d'échanges entre les jeunes de toutes les promotions d'une même saison, ainsi que le BoosterDay, un job dating inclusif qui permet à ces jeunes de rencontrer des employeurs et de passer des entretiens, fruit de la collaboration interne entre nos équipes Teame et Recrutement inclusif. Teame a également continué son essaimage sur les territoires en métropole et en outre-mer. Une Teame dure 10 semaines. Toutefois, les jeunes bénéficient d'une continuité de l'accompagnement jusqu'à 3 mois après, pour permettre la concrétisation de leur projet professionnel individuel. Nous notons 79% de sorties dynamiques à l'issue d'une Teame (formation, emploi, service civique, intérim).

34% de jeune accompagnés par Teame anciennement pris en charge par l'ASE ou la PJJ

Notre programme Recrutement inclusif, nous permet par ailleurs d'accompagner des organisations à mieux recruter. Notre activité de conseil des structures d'insertion permet d'accompagner des personnes vers l'emploi, de renforcer le projet social d'entreprises et de former des professionnels au tutorat de salariés en chantier d'insertion.



PORTRAITS

Alex, Alassane, Flora et Férékadi

jeunes accueillis au sein de l'Unité d'Enseignement Adapté (UEA)

Nous retrouvons ces quatre jeunes lors de la diffusion du film « Les Engagés » et pour la soirée qu'ils animent au Cinéma associatif de Chateau-Renault, en Indre et Loire. A cette occasion, ils nous livrent leur témoignage.

L'élan de vie et le parcours au sein de l'UEA de ces jeunes ont été un véritable levier d'émancipation et de « réussite » nous livrent t'ils. De quelle réussite nous parlent-t'ils ?

Pour Alassane, la réussite « c'est aller plus loin, persévérer, être courageux, pour être autonome ».

Pour Flora, réussir c'est « travailler sur soi, tu commences à réussir quand tu comprends pourquoi tu es là. Réussir, c'est apprendre et grandir. Réussir, c'est être capable d'être autonome ».

Pour Férékadi, réussir « c'est être indépendant financièrement. Aujourd'hui, j'ai réussi car j'ai une vie heureuse. »

Pour Alex, réussir « c'est s'intégrer et savoir vivre avec les autres. Aujourd'hui, je me sens bien dans mes baskets. Il faut faire confiance aux autres pour trouver le bon chemin donc je pense qu'il faut être en relation pour réussir. ».

Tous les quatre témoignent du tremplin que leurs a offert l'UEA et les professionnels qui la composent.

Férakadi a obtenu son CAP Peintre puis un titre professionnel de Solier moquettiste. Il est alors Major de sa promotion. Après la qualification aux Olympiades régionales, il se présente bientôt pour 47e édition nationale. Il a contractualisé un CDI depuis août 2022.

Alassane a été apprenti en carrelage mosaïque, puis a obtenu un CAP en sol souple. Il est en CDI depuis le 22 mars 2022.

Alex, quant à lui, après un CAP de bijouterie fine chez Michel AUDIARD, célèbre sculpteur, fondeur, artiste tourangeau, est aujourd'hui en CDI dans les ateliers de Michel AUDIARD. En dehors de son temps de travail, il prépare sa collection de bijoux.

Flora est toujours en recherche de son projet professionnel : au détour du chemin elle a appris à se faire confiance, à appréhender petit à petit ses compétences et à s'ouvrir enfin à un devenir professionnel qu'elle dessine au travers de stages.

L'amélioration de la qualité de vie au travail

Afin de continuer le renforcement de l'accompagnement des établissements par le siège, les fonctions RH, Relations sociales et juridique ont évolué en 2022, avec la création d'une Direction unique et de 4 pôles, 1 dédié au Développement RH (avec la création de deux postes), 1 dédié à la santé et à la QVCT (création de poste), 1 dédié aux relations collectives (création de poste) et un dédié aux relations individuelles de travail.

PRATIQUES LIEES A L'ACCOMPAGNEMENT ET AU SOUTIEN

Accompagner les parcours professionnels

Outre les formations ciblées sur les problématiques métiers, des actions visant à accompagner les parcours professionnels se sont poursuivies, impulsées par la Direction Générale et notamment: l'organisation régulière de dispositifs de soutien à l'intégration des cadres hiérarchiques (session d'accueil et de formation, tutorat) et la mise à disposition des salariés, sur AGEVAL, du livret d'accueil associatif organisé sous forme d'une dizaine de fiches thématiques.

Sécuriser les parcours et prévenir les ruptures

Dans le cadre du plan de développement des compétences annuel, plusieurs actions qualifiantes ou certifiantes se sont terminées ou ont été initiées (surveillant de Nuit, Maitresse de Maison, VAE de Diplôme d'Educateur spécialisé, CAFERUIS, Master...) contribuant au renforcement de l'employabilité et à la sécurisation des parcours. En parallèle, les formations animées par la Direction Générale destinées à la ligne hiérarchique et/ou personnel administratif se sont poursuivies.
En 2022, un parcours socle de compétences en intervention socio-éducative en protection de l'enfance (ISEPE) a été mis en place, réparti en 4 modules (pour 50 heures de formation). Il a bénéficié à 13 professionnels de nos établissements. Suite aux retours très positifs, l'objectif est de pouvoir développer par la suite afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre.

Soutenir les individus et collectifs

Le dispositif d'analyse des pratiques managériales à destination des chefs de services et des directeurs s'est poursuivi cette année. Les dispositifs de soutien psychologique et de soutien social à destination de l'ensemble des salariés sont maintenus. Il y est fait désormais référence dans le courrier envoyé aux salariés absents depuis plus de 30 jours pour arrêt de travail les informant de la possibilité d'avoir un rendez-vous de liaison.
Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, la charte de prévention et lutte contre les situations de harcèlement au travail a été déployée en 2022. Des sensibilisations seront réalisées auprès des référents harcèlement (désignés suite aux élections professionnelles), afin qu'ils puissent mener à bien leurs missions.

PRATIQUES LIÉES AU DIALOGUE SOCIAL ET A LA COHÉSION

Développer le dialogue social

L'outil numérique, fourni par le prestataire Altays, de pose des bons de délégations et de suivi des heures de délégation sera mis à disposition des nouveaux membres du CSE en 2023, suite à l'expérimentation réussie sur l'année 2022. Un module complémentaire relatif à la BDESE (Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales) sera également déployé.

Un guide composé de fiches techniques à destination des secrétaires et trésoriers de CSE a été construit en 2022 pour distribution aux nouveaux secrétaires et trésoriers qui auront été désignés en février/mars 2023 après les élections.

Favoriser le droit d'expression et l'accès à l'information

Un certain nombre d'actions sont menées au sein des établissements de sorte à favoriser l'accès et le transfert d'informations (outils numériques, webinaires informatifs). Comme chaque année, les réunions d'expression des salariés sont organisées. Les moments de convivialité permettent également de développer le dialogue avec les professionnels dans un cadre informel et convivial et ainsi favoriser la cohésion d'équipe. Ces démarches participent au bien-être des salariés et au développement du travail d'équipe. A titre d'exemple, les salariés des établissements établis outre-mer effectuent régulièrement des déplacements sur Paris.

Favoriser l'équité et l'égalité professionnelle

L'index égalité professionnelle 2022 de l'association est de 94. Pour rappel, cet index est calculé sur la base de plusieurs indicateurs, dont par exemple les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, ainsi que le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité. Il n'y a pas d'enjeu particulier pour l'association du fait de l'application des grilles salariales de la CCN66.

Afin de neutraliser les effets du congé parental d'éducation sur la rémunération, sa durée est prise en compte dans son intégralité pour la détermination de l'ancienneté des salariés, et l'octroi des avantages liés à cette ancienneté. Ce régime sera également élargi, par l'accord NAO, pour le congé paternité avec un maintien du plein salaire durant la durée du congé.

PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION

Accompagner les changements

Outre les formations impulsées dans le cadre de la déclinaison de leur projet d'établissement et des changements qui peuvent s'opérer en matière de prise en charge ou d'évolution des publics, un accompagnement important a été mené tant auprès des Directeurs que des salariés dans le cadre des élections professionnelles. Des actions de sensibilisation et de communication multicanaux ont été déployées. Le taux de participation aux élections a été de 45,93 % (contre 33,41 % en 2019).

Favoriser équilibre Vie au travail / Vie privée

Une charte relative au télétravail a été mise en œuvre en avril 2022. Afin d'être déployée au plus proche du terrain, la mise en application des modalités de télétravail dans les établissements s'est déroulée après consultation des CSE locaux, avec un accompagnement par le partage de bonnes pratiques et le rappel du droit à la déconnexion.
Il est également prévu, dans l'accord NAO, une autorisation d'absence de 2 heures pour les parents dont l'enfant entre dans un nouveau cycle. De plus, des flyers congés pour responsabilité familiale (grossesse, maternité, paternité, adoption, congé parental) à destination des salarié(e)s concerné(e)s ont été travaillées avec la CSSCT-Centrale, en lien avec l'accord NAO signé, pour un déploiement en 2023.

Mettre en pratique les chantiers de prévention

Chaque établissement pilote son plan de prévention en fonction des risques identifiées. Parallèlement, au niveau de l'association, la dématérialisation du DUERP sous AGEVAL s'est poursuivi en 2022, en vue d'un accompagnement sur ce nouveau dispositif en 2023.

L'outil de recueil des ressentis des salariés « Wittyfit » (mesure de la satisfaction au travail et du niveau de stress) continue d'être ouvert tout au long de l'année à l'ensemble des professionnels. En complément des campagnes de l'association qui ont lieu tous les deux ans, les établissements peuvent mener des campagnes ponctuelles.

PRATIQUES DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Prévenir les risques professionnels et les accidents du travail

Les établissements continuent d'être accompagnés sur la mise à jour de leur DUERP, notamment dans le cadre de la dématérialisation sous AGEVAL avec des tests réalisés dans quelques établissements. De même, une fiche dématérialisée d'analyse des accidents de travail sur l'outil AGEVAL a été mise en test en vu d'un déploiement en 2023 afin d'effectuer un suivi consolidé et renforcer la politique de prévention. La sensibilisation en matière de santé au travail reste soutenue sur l'ensemble des risques professionnels, en plus des actions habituelles telles que la mise en place de sessions de formation sur la bientraitance, la prévention et la gestion de la violence et « l'analyse des causes et évènements indésirables ».

Prévenir la pénibilité

Comme chaque année, une vigilance est notamment apportée aux salariés dont les missions se réalisent la nuit et aux salariés exposés au port de charges. Le guide de bonne hygiène de vie à destination des surveillants de nuit a été mis à jour en 2022 en lien avec la CSSCT Centrale de l'association. De manière plus favorable, l'accord NAO considère le travail en équipes successives alternantes pour les intervenants éducatifs des centres éducatifs renforcés comme facteur de pénibilité.

Prévenir les Risques Psycho-sociaux (RPS)

Outre les actions ci-dessus et les dispositifs de soutien déjà existants, s'est poursuivie la formation « gestion des paradoxes dans la prise en charge » pour plusieurs équipes, mise en place en 2019. Cette formation vise notamment à soutenir les professionnels dans leur pratique et les aider à formuler une question éthique de sorte à favoriser une prise de position éclairée.

Comme évoqué, l'outil « Wittyfit » est déployé au niveau de l'association comme baromètre social. Une nouvelle campagne pour l'ensemble des établissements aura lieu en 2023. Cet outil permet également de préparer l'élaboration du DUERP.

* Les informations en italique concernent des dispositions nouvelles dans le cadre de l'accord NAO signé fin octobre 2022 et en cours d'agrément.

La démarche d'amélioration continue

L'année 2022 a été marquée par la publication du nouveau référentiel national d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la Haute Autorité de Santé en mars.
Ce référentiel est décliné en 3 chapitres (La personne / Les professionnels / l'ESSMS), 9 thématiques, 42 objectifs et 156 critères. Chaque chapitre correspond à une méthode d'évaluation :

CHAPITRE 1

La méthode de « l'accompagné traceur » est centrée sur l'expression de la personne sur son accompagnement et se matérialise par un entretien avec une personne accompagnée, suivi d'un entretien avec le/les professionnels qui l'accompagnent au quotidien.

CHAPITRE 2

La méthode du « traceur ciblé » est centrée sur l'entretien avec les professionnels pour évaluer la mise en œuvre réelle d'un processus sur le terrain et sa maîtrise.

CHAPITRE 3

La méthode de « l'audit système » consiste en un entretien avec la gouvernance pour évaluer l'organisation de l'établissement, s'assurer de sa maitrise, de sa capacité à atteindre les objectifs fixés puis entretiens avec les professionnels pour vérifier la mise en œuvre sur le terrain.

→ Entretiens des personnes accompagnées, des professionnels et de la gouvernance

→ Observation des pratiques, du fonctionnement, des points critiques, etc.

→ Revue documentaire des dossiers des personnes accompagnées, des procédures, des comptes-rendus,

Le rythme et les modalités d'évaluation ont été modifiés :

- L'évaluation externe aura lieu tous les 5 ans (au lieu de 7 ans) ;
- L'évaluation interne est supprimée au profit du dispositif d'auto-évaluation.

L'auto-évaluation est une démarche autonome, continue et fortement recommandée par la HAS. Les objectifs sont multiples :

- Impulser une démarche collective et participative ;
- S'approprier les exigences attendues pour l'évaluation externe ;
- Définir des actions d'amélioration de la qualité des accompagnements.

Au dernier trimestre 2022, une partie des établissements a réalisé une auto-évaluation sur les thématiques « Bientraitance et éthique » et « Droits de la personne accompagnée ».

En 2023, toutes les structures devront réaliser une auto-évaluation sur ces thématiques : «Accompagnement à l'autonomie», «Accompagnement à la santé» et «Expression et participation des personnes accompagnées». Les structures devront rendre compte de cette dynamique dans leur rapport d'activité.

En parallèle de l'auto-évaluation, un cahier des charges a été élaboré par le Groupe SOS Solidarités, Séniors et Jeunesse afin de référencer les évaluateurs externes qui travailleront avec le Groupe.

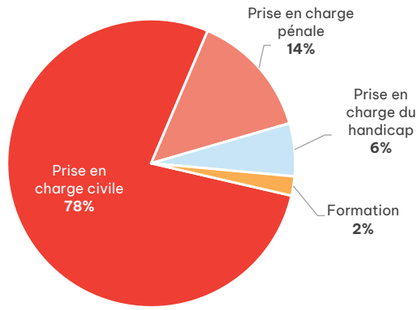
Il est à noter que, désormais, les évaluateurs externes doivent être accrédités par le COFRAC et habilités par la HAS. La méthode de « l'audit système » consiste en un entretien avec la gouvernance pour évaluer l'organisation de l'établissement, s'assurer de sa maîtrise, de sa capacité à atteindre les objectifs fixés puis des entretiens sont menés avec les professionnels pour vérifier la mise en œuvre sur le terrain.

Éléments financiers

132 118 809 MILLIONS D'€ DE BUDGET

> Les financements publics constituent la principale source de financement de l'association. Les activités de protection de la jeunesse sont les plus importantes en terme de financement. Elles sont financées par l'ASE à 78% et par la PJJ à 14%.

> L'association bénéficie du mécénat engagé avec la Fondation 16h24. Ces fonds sont destinés à financer les besoins spécifiques de jeunes suivis ou ayant été suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance. L'enveloppe perçue en 2022 s'élève à 50 000€. Ces fonds privés n'apparaissent pas dans le graphique car cette part représente moins de -1% de nos financements.





CER arts et métiers du cirque
Seine-Saint-Denis (93)

Nos perspectives pour 2023

L'année 2023 sera une année à forts enjeux pour notre association.

Le contexte se tend et certains financeurs rencontrent des difficultés à assumer des dépenses pourtant opposables. La taille de notre association et son assise financière nous ont permis de faire l'avance en 2022 de plusieurs millions d'euros pour que les salariés puissent bénéficier des revalorisations salariales dès leur entrée en vigueur (Ségur, valeur du point). Cette situation ne pourra perdurer et les départements devront assumer le financement de l'augmentation des salaires et des effets de l'inflation pour que nous continuions à accueillir et à accompagner les jeunes avec les moyens indispensables à une prise en charge de qualité.

D'un point de vue de la gestion des ressources humaines ensuite, notre valeur ajoutée est l'humain et la relation à l'Autre. Les difficultés d'attractivité de nos secteurs deviennent structurelles et nous obligent à revoir nos façons de recruter, d'intégrer et de former les collaborateurs. Nous avons engagé de nombreux chantiers qui se poursuivront. Donner envie de s'engager dans notre association pour nos valeurs, nos principes d'actions et les publics que nous accompagnons est notre priorité. Pour cela, nous bénéficions d'une densification des équipes juridiques et RH du siège afin d'apporter toujours plus de proximité, de technicité, de réactivité auprès des acteurs de terrain pour les aider et les accompagner au mieux face aux enjeux des évolutions du marché du travail.

L'année 2023 est en outre celle qui doit voir aboutir les négociations sur la convention collective unique étendue. Nous sommes à la table des négociations pour porter fermement une convention ambitieuse à la hauteur des enjeux de notre secteur. La rémunération et l'évolution des grilles de rémunération sont évidemment un point majeur, tout comme la question de la formation initiale et continue ou la qualification des emplois.

L'ADN de notre association s'origine dans la protection des enfants, de tous les enfants, d'où qu'ils viennent quels que soient les maux dont ils sont victimes, ou les actes qu'ils ont posés. C'est fort de cette constante conviction que nous poursuivons en 2023 avec détermination la lutte contre les violences faites aux enfants et plus particulièrement cette année, en s'inscrivant dans la dynamique des travaux de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux enfants (Ciivise). Mais les violences sont multiformes et nous engageons également un partenariat avec l'association e-enfance qui prévient et sensibilise aux risques liés aux usages internet des jeunes.

Enfin, nous poursuivrons la mise en œuvre des objectifs du projet associatif avec notamment l'ouverture au champ de la recherche, un comité de pilotage sur les interventions éducatives fondées sur les données probantes animé par notre Directeur général délégué à la Justice pénale des mineurs et composé de directeurs de l'association vient de rendre un rapport qui ponctue une année de réflexion. Nous allons désormais expérimenter le déploiement des programmes ou actions fondés sur les données probantes pour venir en soutien des interventions des professionnels. Nous espérons déployer plusieurs programmes en 2023 principalement autour de la santé et des compétences parentales.

Et puis toujours et encore les nombreuses initiatives que vous portez au quotidien sur vos établissements.

Une année riche en réflexion, en projets, mais qui sera aussi une année de mobilisation pour continuer de mettre en lumière et de défendre nos actions à destination de tous les enfants.



Flavie MEKHARCHI

Vice-Présidente Exécutive en charge de la Jeunesse et de l'Education

& des activités opérationnelles d'Aide sociale à l'enfance



Photo réalisée par un jeune accueilli à l'Estuaire (33)

Glossaire

AAH	Administration ad'hoc
AED	Action éducative à domicile
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AEMOR	Action éducative en milieu ouvert renforcée
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
CAES	Centre d'action éducative et sociale
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CEJ	Centrat d'engagement jeune
CEF	Centre éducatif fermé
CER	Centre éducatif renforcé
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
CM	Centre maternel
CNAPE	Convention nationale des associations de protection de l'enfance
DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
ETP	Équivalent temps plein
FJT	Foyer jeune travailleur
ITEP	Institut thérapeutique éducatif et pédagogique
MECS	Maison d'enfants à caractère social
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MJIE	Mesure judiciaire d'investigation éducative
MNA	Mineur non accompagné
PEAD	Placement éducatif à domicile
PAJ	Pôle d'activités de jour
PF	Placement familial
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
SAARI	Service d'accompagnement à l'autonomie résidentielle et à l'insertion
SAFE	Service d'accompagnement familial et éducatif
SAJE	Service d'accueil de jour éducatif
SAPY	Service d'accueil et de parcours yvelinois
SAU	Service d'accueil d'urgence
SESSAD	Service d'accompagnement des enfants en situation de handicap
TGD	Très grande difficulté
UEA	Unité d'enseignement adapté
UHD	Unité d'hébergement diversifié



Restons connectés !

102C rue Amelot,
75011 Paris
01 58 30 55 55

dg.jeunesse@groupe-sos.org
groupe-sos.org

Groupe SOS Jeunesse
groupe_sos
@GSOS Jeunesse
groupe_sos
@groupesos

GroupeSOS Jeunesse